



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : Rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. BAYLET (France) : Pour la sixième fois depuis janvier 1980, l'Assemblée générale est saisie de la question relative à la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

2. Cinq ans après l'intervention soviétique, le problème de l'Afghanistan n'est toujours pas résolu. Les causes de la crise n'ont pas disparu et les perspectives de règlement demeurent toujours incertaines. C'est pour cette raison que l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à nouveau ce point à l'ordre du jour.

3. Quels que soient les arguments pour essayer de le justifier, l'acte de force soviétique en Afghanistan reste une violation d'un principe essentiel de la Charte des Nations Unies, qui impose avant tout aux Membres de l'Organisation de s'abstenir de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

4. La France condamne les actes de cette nature. Le Président de la République française, M. Mitterrand, comme le Ministre des relations extérieures, M. Cheysson, l'ont rappelé fermement à plusieurs reprises.

5. L'évolution de la situation en Afghanistan ne peut que susciter réprobation et indignation : plus de 100 000 soldats soviétiques tentent toujours de réduire militairement la résistance intérieure. Les offensives d'envergure lancées cette année dans la plupart des provinces d'Afghanistan s'inscrivent dans la logique de la politique suivie depuis près de cinq ans. Elles marquent une étape préoccupante et révèlent une obstination regrettable. La France dénonce ce recours aggravé à la force qui ne saurait étouffer les aspirations légitimes d'un peuple.

6. La mise en œuvre de moyens militaires nouveaux et accrus a accentué les souffrances des populations civiles : il n'y a donc rien d'étonnant à ce que plus de 3 millions d'Afghans, pour échapper à la guerre, aient cherché refuge au Pakistan et en Iran.

7. Tel est, aujourd'hui, le tableau de la situation en Afghanistan. Plusieurs orateurs avant moi l'ont complété en soulignant la tension aux frontières de ce pays et les risques d'extension du conflit à la région tout entière. On ne peut qu'être préoccupé, à cet égard, par les récentes attaques menées contre le territoire pakistanais à partir de l'Afghanistan, provoquant des

victimes parmi les citoyens pakistanais et les réfugiés afghans.

8. Le fait que 116 délégations aient apporté, l'an passé, leur soutien à la résolution sur l'Afghanistan, le fait que cette question soit à nouveau inscrite à l'ordre du jour, témoignent de l'inquiétude persistante de la communauté internationale. Cette inquiétude est partagée par l'opinion publique française. Celle-ci éprouve spontanément de la sympathie pour ceux qui ont choisi de résister pour sauvegarder leur droit à la libre détermination.

9. C'est donc tout naturellement que nombre de mes compatriotes œuvrent avec désintéressement pour soulager sur place les misères d'une population qui paie d'un prix très élevé son désir d'indépendance. Un même sens du devoir chez les journalistes permet que l'on n'ignore ni n'oublie ce qui se passe en Afghanistan.

10. Je me devais, devant l'Assemblée, soucieuse au plus haut point de faire respecter partout les droits de l'homme, de saluer ces marques de courage et de dévouement.

11. Les Français ne peuvent pas comprendre qu'un Membre éminent de l'Organisation, de surcroît chargé des responsabilités particulières qui incombent aux membres permanents du Conseil de sécurité, prenne à ce point ses distances à l'égard de la Charte des Nations Unies, ignore les résolutions de l'Assemblée générale et refuse de retirer ses troupes d'un territoire qu'il occupe. Comme cela a été dit les années précédentes par le représentant de la France, nul ne doit compter sur l'oubli, la résignation ou la diversion pour continuer à bafouer des principes universellement reconnus.

12. La communauté internationale n'a pas ménagé ses efforts en vue de rechercher une solution, que ce soit dans le cadre des réunions des pays non alignés, de ceux qui appartiennent à l'Organisation de la Conférence islamique ou à l'initiative du Conseil européen, dont les propositions sont toujours d'actualité. Dans cette enceinte même, l'Assemblée générale a appelé le Secrétaire général et son représentant personnel à exercer leurs bons offices.

13. Les efforts entrepris doivent avoir pour but de parvenir à une solution conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Elles demandent — je le rappelle — le retrait des troupes étrangères, la libre détermination du peuple afghan, le rétablissement du non-alignement de l'Afghanistan et la réinstallation volontaire des réfugiés dans leurs foyers.

14. La France souscrit pleinement à ces objectifs. Elle estime que tout règlement qui s'écarterait du cadre défini par le projet de résolution A/39/L.11 examiné ici risquerait de n'aboutir qu'à un semblant de règlement. Il ne s'agit pas de se borner à régler la situation "autour" de l'Afghanistan, mais "en"

Afghanistan même, car c'est en Afghanistan même que se trouvent le problème et sa solution.

15. Nous suivons avec attention les efforts entrepris par M. Pérez de Cuéllar et M. Cordovez en vue de rechercher un règlement politique au moyen de ce que l'on a appelé les "pourparlers indirects de Genève". Comme le souligne le rapport du Secrétaire général [A/39/513], il s'agit du seul mécanisme de négociation actuellement en activité. Mais les incertitudes qui le caractérisent n'ont pas été levées au cours de l'année écoulée. Pour notre part, nous souhaitons que des progrès véritables et des résultats concrets soient annoncés rapidement. Faute de quoi, nombre d'Etats Membres de l'Organisation seraient amenés à s'interroger sur le bien-fondé de ce processus diplomatique.

16. L'Assemblée doit montrer par son vote sa détermination de voir aboutir un règlement politique véritable. La crise de l'Afghanistan est grave. Cette crise ne prendra fin que si un règlement fondé sur les principes de la Charte et la stricte application des résolutions de l'Assemblée intervient rapidement. C'est à ce prix que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Afghanistan seront restaurées, que cesseront les souffrances du peuple afghan, que seront dissipées l'inquiétude et la méfiance de la communauté internationale, enfin que sera supprimée une des menaces qui pèsent sur la paix mondiale.

17. La délégation française apporte donc, comme les années précédentes, son soutien au projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée.

18. M. AMMAR (Tunisie) : Cinq ans après l'entrée des troupes étrangères à Kaboul, l'Assemblée se trouve une fois de plus saisie du problème afghan.

19. Les quatre dernières sessions tout autant que la réunion d'urgence du Conseil de sécurité et la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, convoquées successivement au lendemain de l'intervention militaire, n'ont pas permis de débloquer la grave situation qui prévaut actuellement en Afghanistan. C'est ainsi que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale à une forte majorité n'ont pas trouvé d'écho favorable auprès de certaines parties.

20. Les pays non alignés ont noté à maintes reprises leur profonde inquiétude face à la situation en Asie du Sud-Ouest et sont convenus que cette dernière était lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la stabilité de la région et qu'elle aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

21. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, se sont réunis du 1^{er} au 5 octobre dernier à New York et ils ont estimé que la situation en Afghanistan était particulièrement préoccupante. Ils ont réitéré l'appel urgent lancé par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, en faveur d'un règlement politique sur la base du retrait des troupes étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de l'Afghanistan, ainsi que de la

stricte observation du principe de non-intervention et de non-ingérence.

22. L'Organisation de la Conférence islamique a organisé une session extraordinaire en janvier 1980 pour examiner la situation qui s'est produite en Afghanistan, lequel était jusque-là membre de cette organisation. Les conférences qui se sont succédé depuis ont accordé une grande importance à la crise afghane et recommandé au Comité *ad hoc* sur l'Afghanistan, issu de cette organisation, d'œuvrer pour trouver une solution politique au problème et de coopérer à cet égard avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

23. Malgré leur persistance et l'esprit constructif dans lequel elles avait été amorcées, les démarches entreprises par les pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres organisations régionales n'ont pas abouti à des résultats positifs.

24. Ma délégation regrette que tant d'efforts n'aient pas amené le problème afghan sur la voie d'une solution négociée. Elle est persuadée que l'enlisement de la situation en Afghanistan ne peut qu'exacerber davantage la tension dans la région du Sud-Ouest asiatique et dans le monde au moment où la recrudescence des conflits régionaux polarisés nous frustre dans notre espoir d'une véritable détente à l'échelle internationale.

25. Nous sommes d'autant plus préoccupés par cette situation que le problème que nous examinons aujourd'hui risque d'éviter toute solution pacifique tant que les relations internationales continueront d'être marquées par la tension, les convoitises et l'usage de la force.

26. Si la situation en Afghanistan n'est pas sans rappeler d'autres foyers de tension de par le monde, elle constitue, toutefois, l'un des précédents les plus fâcheux qui risque de battre en brèche l'édifice du droit international et les principes de la Charte des Nations Unies.

27. La situation intervient à la faveur d'une pratique dangereuse dans les relations internationales, qui consiste à contourner les principes du droit international en justifiant après coup l'intervention armée par des arguments politiques et juridiques qui résistent très peu à l'analyse. Les dangers inhérents à cette pratique menacent avant tout les Etats petits et faibles dont le seul recours est leur attachement à la Charte des Nations Unies. Aussi mon pays ne peut-il entériner l'usage abusif et non fondé de la force et accepter de se plier de bonne grâce devant le fait accompli. Il considère que, quels qu'en soient les motivations et les prétextes, l'intervention armée en Afghanistan n'en est pas moins une grave violation de l'intégrité territoriale de ce pays et est, par conséquent, condamnable en vertu de la Charte et des principes de droit international.

28. L'Organisation des Nations Unies a été créée au lendemain d'un conflit mondial dévastateur, précisément pour épargner au monde les affres de la guerre et contribuer à l'instauration d'un ordre politique international fondé sur le droit, la justice et l'entente entre les peuples. Elle aurait constitué un forum adéquat pour désamorcer la crise afghane si elle avait été associée à temps à la recherche d'une solution.

29. L'épreuve que subit l'Afghanistan depuis bientôt cinq ans, et qui a contribué, sans doute, à porter atteinte à l'ordre établi dans la région du Sud-Ouest asiatique, a nourri à l'intérieur même de ce pays un conflit entre des forces adverses qui cherchent la suprématie. Ce conflit de plus en plus meurtrier a pour enjeu l'indépendance même du pays, la préservation de ses valeurs culturelles et son identité propre.

30. Le peuple afghan est un peuple courageux, fier et digne. Il a fait preuve d'un nationalisme farouche tout au long de son histoire en combattant toute ingérence dans ses affaires. L'intervention militaire d'une puissance étrangère ne viendra pas à bout d'une résistance qui a donné la mesure de son courage et de sa détermination à assurer l'indépendance et le non-alignement de l'Afghanistan. C'est ce caractère indépendant, dont s'enorgueillit l'homme afghan, qui constitue le meilleur garant de la neutralité de l'Afghanistan et de son non-alignement.

31. Nous sommes persuadés que le retrait des troupes étrangères rendra à l'Afghanistan son statut de pays indépendant et non aligné, statut dont il avait joui pendant de très longues années, avant son épreuve, et qui lui permettait de coopérer bénéfiquement avec tous ses voisins sans exclusive.

32. Le réalisme nous dicte cependant de modérer notre espoir de voir les forces étrangères quitter le territoire afghan du jour au lendemain. Car, quand bien même les allégations d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, dont se prévalent certains, ne peuvent être vérifiées, il reste dans l'intérêt du peuple afghan de trouver une plate-forme commune afin de hâter le départ des troupes étrangères.

33. Malgré l'importance des écarts idéologiques qui séparent les composantes politiques en Afghanistan, nous estimons que l'avenir de ce pays ne se fera pas sans la participation de tous ses fils à l'œuvre de développement et de renouveau. Seule une solution politique négociée où toutes les forces politiques de l'Afghanistan auront participé aura des chances de succès.

34. L'on ne peut gouverner un pays où une large partie de la population a pris les armes ou quitté ses foyers pour s'installer au-delà des frontières sans se rendre à l'évidence que l'action de pacification entreprise depuis les événements de décembre 1979 a finalement échoué.

35. Nous sommes convaincus que le peuple afghan, à l'instar de tous les autres peuples, aspire à la paix, à la sécurité et au développement. Son amour de l'indépendance et de la liberté fait qu'il est de notre devoir à tous, et en particulier à ceux qui détiennent les leviers de commande en matière de paix et de sécurité internationales, de le laisser décider librement de son avenir, loin de toute ingérence ou coercition d'où qu'elle vienne.

36. A la veille du cinquième anniversaire de l'entrée des troupes étrangères à Kaboul, ma délégation voudrait signaler que tout ne donne pas lieu au pessimisme. Une lueur d'espoir vient de poindre à Genève lors des pourparlers indirects entre le Pakistan et l'Afghanistan, organisés sous l'égide du Secrétaire général. La troisième série de pourparlers, tenus en août dernier, aurait permis de clarifier certaines questions controversées inscrites à leur ordre du jour.

37. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. Diego Cordovez, d'avoir exploré toutes les possibilités susceptibles d'engager entre les parties concernées un dialogue constructif sur la base des documents qu'ils ont bien voulu leur proposer. Il est utile de noter que la nouvelle formule des pourparlers a permis d'accélérer leur cadence et que ceci a contribué à progresser, bien que lentement, sur la voie difficile d'une solution.

38. Ma délégation souhaiterait évoquer ici l'importance de l'établissement d'un mécanisme de consultation des réfugiés sur les conditions de leur retour en Afghanistan, mécanisme que nous estimons d'une grande importance dans la réalisation d'une solution globale.

39. Je voudrais enfin rappeler que le sort des millions d'Afghans qui ont été contraints de quitter leurs foyers et leur pays nous préoccupe beaucoup. L'assistance qui leur est consentie par la communauté internationale, notamment par le Pakistan qui supporte le fardeau le plus lourd, est digne de notre considération. Nous formons l'espoir que cette aide humanitaire continuera de leur être accordée dans l'attente d'une solution globale au problème de l'Afghanistan.

40. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique partage pleinement le point de vue exprimé par la délégation de la République démocratique d'Afghanistan qui s'est catégoriquement opposée à l'examen par l'Assemblée générale de la prétendue question d'Afghanistan. Cet examen n'est rien d'autre qu'une tentative visant à intervenir une nouvelle fois dans les affaires intérieures d'un pays souverain et à utiliser à des fins mal intentionnées l'Organisation des Nations Unies. A travers cette manœuvre, transparaît clairement la politique de certains Etats qui cherchent à maintenir et même à accroître les tensions, non seulement autour de l'Afghanistan mais également à l'échelle internationale. Les délégations qui appuient l'examen de cette prétendue question se rendent-elles compte qu'elles créent un dangereux précédent pour elles-mêmes ? Se rendent-elles compte que c'est la porte ouverte à l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats Membres de l'Organisation ? Ne voient-elles pas que les Etats qui font tout ce "tapage" à propos de la "question d'Afghanistan" aussi bien dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'à l'extérieur, et qui cherchent à se présenter comme les amis et les protecteurs du peuple afghan, voudraient en réalité faire revenir l'Afghanistan à l'époque du Moyen Age, à une situation de pays arriéré soumis au diktat impérialiste ?

41. A l'heure actuelle, il doit être évident pour tout le monde que la guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan n'est en réalité rien d'autre qu'une intervention armée directe de forces étrangères influentes, ennemies de la révolution d'Avril. Point n'est besoin de prouver qu'en l'absence d'une intervention extérieure continue et sans une aide matérielle et militaire importante la contre-révolution aurait depuis longtemps subi un échec total, une défaite définitive.

42. Méconnaissant la volonté du peuple afghan et ne prenant en compte que leurs propres intérêts straté-

giques, certains pays augmentent l'aide matérielle et financière qu'ils accordent aux bandes de contre-révolutionnaires. Tout récemment, la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis a alloué un crédit supplémentaire de plusieurs millions de dollars à un nouveau programme d'"assistance secrète" aux terroristes qui exercent des représailles sanglantes sur le territoire afghan.

43. Selon les membres du Congrès des Etats-Unis, l'opération en Afghanistan est la plus importante qu'ait exécutée la Central Intelligence Agency, à l'exception du financement des bandes somozistes au Nicaragua.

44. Ainsi, le monde entier est témoin des agissements des Etats-Unis, qui consistent à allouer, en permanence, des crédits spéciaux pour des opérations militaires en Afghanistan, autrement dit pour tuer et répandre la subversion dans ce pays. La presse occidentale n'a pas honte d'écrire que les prétendus camps de réfugiés afghans servent de bases pour la formation de bandes armées. Ainsi, le terrorisme devient une politique d'Etat.

45. Les activités et les actes de ceux qui se proclament en faveur de la liberté du peuple afghan prouvent qu'ils ne sont nullement préoccupés par la tension qui existe autour de l'Afghanistan et qu'ils ne veulent pas de règlement politique de la situation. En soulevant ce tapage aux Nations Unies et en essayant de faire adopter des résolutions antiafghanes, les forces opposées à la République démocratique d'Afghanistan, qui, en paroles, se déclarent favorables à un règlement pacifique, freinent en réalité le processus et entravent les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez.

46. Cependant, la situation n'évolue en aucune façon dans le sens souhaité par les ennemis de la révolution afghane. Cette année, la contre-révolution a essuyé une série de défaites sérieuses. En conséquence, il est évident que ceux qui protègent la contre-révolution se sont unis et ont concentré leurs efforts pour mener une guerre non déclarée, encore plus sanglante et cruelle qu'auparavant, contre l'Afghanistan. A cette fin, le nombre de caravanes, avec leurs chargements mortels, a considérablement augmenté sur les routes qui mènent en Afghanistan. Les armements sont également plus perfectionnés. Outre les fusils automatiques, les mitrailleuses et les mortiers, les contre-révolutionnaires afghans reçoivent maintenant un grand nombre de canons, de missiles sol-sol, de missiles sol-air, etc.

47. Ces missiles sol-air ne sont pas utilisés uniquement contre les avions militaires, mais aussi contre des avions civils. En septembre dernier, par exemple, il y a eu une attaque barbare par missiles contre un DC-10 de la compagnie aérienne afghane Ariana, parti de Kandahar pour Kaboul avec quelque 200 passagers à bord. Ce n'est que grâce au courage et au sang-froid de l'équipage qu'une catastrophe a pu être évitée.

48. Généralement, les utilisateurs reçoivent des armes dont les marques d'origine ont été effacées, mais personne n'ignore d'où proviennent les livraisons aux contre-révolutionnaires et en quoi elles consistent. Qu'il suffise de citer les usines d'armements des Etats-Unis, du Pakistan et de la Chine.

49. On a également assisté, ces derniers temps, à une augmentation du nombre des centres d'entraînement importants où des instructeurs américains, pakistanais, chinois et autres enseignent aux contre-révolutionnaires l'usage des derniers types d'armes, y compris les missiles sol-air. Plus d'une centaine de centres ont été créés pour assurer la formation de cadres contre-révolutionnaires. On en compte 78 au Pakistan, 11 en Iran, 3 en Chine, et d'autres encore.

50. Selon des sources autorisées, plus de 100 centres d'approvisionnement ont été construits, avec l'appui des autorités pakistanaises, dans les régions du Pakistan proches de la frontière afghane. Ces centres abritent toutes les armes et tout le matériel militaire envoyés de l'étranger. Les divers types d'armes très perfectionnées, dont j'ai parlé plus haut, font l'objet d'un contrôle particulier et leur garde est confiée exclusivement aux autorités militaires pakistanaises.

51. Le territoire du Pakistan a été transformé en un tremplin pour l'ingérence armée dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et en une base importante pour l'approvisionnement et l'entraînement des bandes contre-révolutionnaires. Selon des renseignements donnés par un groupe de recherche, à l'Université de Peshawar, le nombre d'organisations contre-révolutionnaires établies en territoire pakistanais est actuellement de 85. Il est de notoriété publique que Peshawar est devenue le quartier général des chefs de la contre-révolution.

52. Islamabad joue un rôle toujours plus actif dans l'intensification de la guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan et tente d'accuser le gouvernement afghan épris de paix d'exacerber les tensions dans la région. Nous pouvons citer un tas de bobards de propagande au sujet de prétendus bombardements d'artillerie et attaques aériennes contre des agglomérations pakistanaises effectués à partir du territoire afghan. De tels faits sont généralement relatés à la veille d'une nouvelle série de pourparlers à Genève tendant à régler la situation autour de l'Afghanistan ou avant une session de l'Assemblée générale.

53. En réalité, les provocations armées viennent du territoire pakistanais. Je n'en citerai que quelques exemples des plus récents. Le 5 octobre dernier, un certain nombre d'hélicoptères pakistanais ont violé l'espace aérien de la République démocratique d'Afghanistan et ont attaqué un groupe d'hélicoptères afghans aux environs de Birkot, dans la province de Khunar. Des preuves de cette attaque ont été présentées aux autorités pakistanaises. Le 24 octobre, l'artillerie lourde a lancé une attaque sur une zone frontière afghane, ce qui a causé des pertes en vies humaines.

54. Voilà les faits. Ils montrent à l'évidence qui, en réalité, fait l'objet de l'agression et qui ne fait que se prétendre victime, de façon à pouvoir s'ingérer dans les affaires des autres.

55. On peut se poser la question suivante : comment peut-on concilier cette escalade de l'ingérence armée dans les affaires de l'Afghanistan avec les pourparlers qui se tiennent actuellement par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général ? Il est clair que les deux sont inconciliables et l'on peut alors mettre en doute la sincérité des déclarations des

représentants pakistanais sur leur désir de trouver un règlement politique.

56. Pour leur part, les dirigeants des Etats-Unis, y compris les représentants à l'actuelle session de l'Assemblée générale, ont déclaré qu'ils soutiennent une politique de pourparlers en tant que moyen de résoudre les problèmes relatifs à la situation autour de l'Afghanistan. Cependant, ces déclarations ne s'accordent pas avec la politique réelle. En fait, l'approche des Etats-Unis en ce qui concerne le dialogue afghano-pakistanais est négative. Il a été dit dans la presse américaine — par exemple, dans le *Washington Post* du 29 décembre 1983 — que le Gouvernement américain a une attitude ambivalente à l'égard des pourparlers. En réalité, sa politique actuelle se résume, en fin de compte, à trouver des justifications à sa tactique de renforcement de la présence militaire des Etats-Unis dans toute cette région.

57. Les faits récents ont confirmé, une fois de plus, que l'intervention armée contre l'Afghanistan vise en quelque sorte à assurer à certaines forces bien connues une compensation pour les positions perdues lorsque le régime du Shah a été renversé en Iran. Elle vise également à déstabiliser la situation en Asie du Sud et du Sud-Est et à servir de couverture aux préparatifs militaires dans la zone du golfe Persique. Une telle politique constitue une menace réelle pour l'indépendance et la coexistence pacifique des peuples de cette région.

58. Nous considérons comme scandaleuses les déclarations grandiloquentes faites par certains dirigeants occidentaux au sujet d'une campagne contre le terrorisme, alors qu'ils arment eux-mêmes des terroristes qui tuent les gens et détruisent et brûlent les villages afghans. Les bandits afghans, ceux à qui, dans les pays occidentaux, on aime donner le nom de "combattants de la liberté", ont détruit 1 800 écoles, 10 mosquées et 130 hôpitaux en République démocratique d'Afghanistan. Ces soi-disant défenseurs de l'Islam ont tué 150 molhahs. Ils ont persécuté et tué des intellectuels, des professeurs, des médecins, des infirmières.

59. Après plusieurs revers militaires, les contre-révolutionnaires afghans et leurs protecteurs se lancent maintenant dans une politique de banditisme économique. Ils essaient de saper le développement de l'économie nationale et de l'agriculture de la République démocratique d'Afghanistan et d'entraver l'amélioration des conditions de vie de la population. Des faits probants ont été cités à cet égard par le Ministre afghan des affaires étrangères, M. Dost, dans la déclaration qu'il a faite au cours du débat général de la présente session [12^e séance].

60. Que peut-on dire des incursions criminelles auxquelles se livrent les forces qui ont perpétré toutes sortes d'actes barbares dignes du Moyen Age ? Qu'elles apportent évidemment l'affliction et la souffrance au laborieux peuple afghan, car elles n'épargnent ni les hommes, ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards. On peut dire avec certitude que beaucoup de problèmes économiques et sociaux de la République démocratique d'Afghanistan seraient résolus depuis longtemps sans les ignobles activités que mènent des bandes armées en Afghanistan.

61. Néanmoins, malgré la guerre non déclarée que poursuit l'impérialisme et la réaction, dirigés par les

Etats-Unis, contre la République démocratique d'Afghanistan, celle-ci enregistre des succès considérables dans son développement économique. On a créé des entreprises d'Etat qui appliquent la journée de huit heures et on est en voie de résoudre des problèmes sociaux importants dans les domaines de l'exploitation du sol, de la santé et de l'enseignement. Le gouvernement révolutionnaire a adopté une législation du travail destinée à éliminer l'exploitation de l'homme par l'homme. Grâce à un réseau d'organisations commerciales, coopératives ou publiques, la population est en mesure d'acheter des produits alimentaires de base et d'autres produits à des prix accessibles. On a aussi adopté d'autres mesures pour améliorer la situation des travailleurs et il n'est pas difficile de voir que ces programmes et ces activités pratiques du Parti démocratique populaire et du Gouvernement afghans sont accueillis avec compréhension par les pays en développement, qui sont eux aussi sur la voie d'un développement national indépendant.

62. D'autre part, un nombre croissant d'Afghans qui avaient quitté leur patrie sous l'influence d'une propagande mensongère ou sous la contrainte commencent à regagner leurs foyers. L'amnistie accordée en 1981 par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a déjà permis à plusieurs milliers d'Afghans, qui, pour différentes raisons, s'étaient retrouvés dans des camps de réfugiés de l'autre côté de la frontière ou enrôlés dans les bandes contre-révolutionnaires, de rompre avec le passé et de revenir dans leur patrie pour y travailler paisiblement. Par exemple, plus de 5 000 habitants de la République démocratique d'Afghanistan sont revenus récemment dans les districts de SpinBuldak et de Panjwai de la province de Kandahar. De même, un groupe important d'habitants des provinces de Baghlan et de Badghis ont eux aussi regagné leurs foyers. Ils ont affirmé au Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan qu'ils allaient défendre les acquis de la révolution d'Avril et infliger une sévère leçon aux forces de l'impérialisme et de la réaction qui cherchent à faire reculer le processus du développement progressiste et démocratique de la République démocratique d'Afghanistan.

63. La République démocratique d'Afghanistan porte un grand intérêt à la religion islamique et à ses fidèles. Le pouvoir populaire respecte les traditions islamiques des Afghans; il a octroyé des droits importants aux croyants et a accordé une aide aux dirigeants religieux dans leurs tâches quotidiennes.

64. Dans ces conditions, il ne reste plus aux ennemis de la révolution — qui ont avancé le mot d'ordre de la "défense de l'Islam" — qu'à provoquer une guerre sainte, en prétendant à cor et à cri que la révolution terrorise et perturbe les fidèles et qu'elle ferme les mosquées. Voilà pourquoi la croisade menée contre les fidèles pacifiques et leurs dirigeants spirituels est devenue un élément stratégique de la guerre non déclarée qui est menée contre l'Afghanistan, comme en témoignent de nombreux faits. Le 21 mars dernier, il s'est produit une explosion dans la mosquée de l'Institut polytechnique de Kaboul, dans laquelle plus de 600 fidèles s'étaient rassemblés. En mai, un lieu saint a été attaqué, tandis que la mosquée Dahane Ghorî, dans la province de Baghlan, était incendiée et que, dans la province de Parwan, la mosquée Mahkama était attaquée.

65. La République démocratique d'Afghanistan mène une politique étrangère fondée sur les principes de la paix, de la coexistence pacifique, de l'amitié et de la coopération avec les autres pays. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, qui attache une importance particulière à l'établissement de relations amicales avec les pays voisins, a engagé à maintes reprises les Gouvernements pakistanais et iranien à prendre en compte d'une manière raisonnable la réalité de la révolution afghane, à modifier la politique à courte vue qu'ils mènent à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan et à entendre son désir de régler les problèmes par la négociation, et ce, sur la base des propositions bien connues de la République démocratique d'Afghanistan visant à régler la situation autour de l'Afghanistan. Les dirigeants afghans se félicitent des négociations avec le Pakistan, qui se déroulent par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général.

66. L'attitude positive de l'Union soviétique à l'égard de ces négociations est, elle aussi, bien connue et a été exposée à plusieurs reprises par les dirigeants soviétiques. Nous exprimons l'espoir que dans un avenir proche la voie d'un dialogue direct entre les deux pays sera ouverte, car c'est précisément ce dialogue qui constitue le moyen d'arriver le plus rapidement à un règlement véritable.

67. Je voudrais souligner une fois de plus que l'Union soviétique a répondu à l'appel de la République démocratique d'Afghanistan et a tendu une main généreuse au peuple afghan à un moment crucial pour les forces démocratiques de l'Afghanistan, alors que la révolution était gravement menacée en raison de l'intervention de forces extérieures.

68. Dans des déclarations faites au cours de ce débat et dans le projet de résolution lui-même, on cherche à mettre en doute la légitimité du droit de la République démocratique d'Afghanistan de faire appel et d'avoir recours à l'assistance militaire de l'Union soviétique. Par ailleurs, on reconnaît le droit qu'a tout Etat de solliciter l'aide d'un autre Etat dans le cadre de sa propre légitime défense. Ce droit est confirmé dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans nombre de résolutions du Conseil de sécurité. Divers Etats ont usé de ce droit aussi bien dans un passé lointain que récemment. Il revêt une importance particulière pour les jeunes Etats indépendants qui défendent leur souveraineté contre les interventions extérieures des impérialistes et des autres forces réactionnaires. Il est évident que ceux qui cherchent à empêcher la République démocratique d'Afghanistan d'exercer son droit de solliciter l'aide d'un Etat ami pour la défendre dans une guerre non déclarée, menée depuis plus de cinq ans, se rangent en fait aux côtés des ennemis de la révolution et du peuple afghans.

69. Il est également clair que le contingent soviétique limité qui se trouve en Afghanistan sur l'invitation du gouvernement de ce pays ne menace personne. Au contraire, il représente un facteur de stabilité en empêchant que la situation dans la région ne devienne encore plus dangereuse. La question de sa présence en Afghanistan relève des relations bilatérales soviéto-afghanes et ceux qui prétendent que ce contingent constitue une espèce de "menace" pour le Pakistan le font manifester dans un but détestable, à savoir justifier les livraisons des armements américains les

plus modernes au Pakistan et l'aider dans son soutien aux ennemis de la révolution afghane.

70. Le 17 septembre dernier, en intervenant à la réunion des anciens du district d'Andarab, dans la province de Baghlan, le Secrétaire général du Comité central du parti démocratique populaire afghan et Président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, Babrak Karmal, a souligné que lorsque cessera l'intervention de l'impérialisme et de la réaction dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et que la République démocratique d'Afghanistan recevra des garanties internationales fermes quant à la non-répétition de ce type d'intervention, le contingent limité des forces soviétiques regagnerait sa patrie.

71. Ainsi que l'a souligné le Vice-Président du Conseil des ministres de l'URSS et Ministre soviétique des affaires étrangères, A. A. Gromyko, dans son discours à la présente session de l'Assemblée générale, il est possible de trouver une solution à la situation qui règne autour de l'Afghanistan :

"Pour y parvenir, il faut mettre un terme à la formation, à l'armement et à l'envoi de l'extérieur dans ce pays de bandes antigouvernementales de brigands et de saboteurs et observer la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il n'existe aucun doute que l'Afghanistan suit et continuera à suivre la voie qu'il a choisie, celle de l'indépendance, de la liberté, du progrès social, de la paix et du non-alignement." [10^e séance, par. 160.]

72. Pour ce qui est du projet de résolution présenté dans le cadre du point relatif à la prétendue question d'Afghanistan, la délégation soviétique votera contre ce projet, tout comme elle a voté contre des projets similaires dans le passé, parce qu'il consacre l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays — en l'occurrence l'Afghanistan —, déforme le cours réel des événements et sert les intérêts des forces qui n'entendent nullement faciliter un règlement politique mais cherchent, au contraire, à entretenir un foyer de tensions autour de l'Afghanistan.

73. M. ROHAN (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : La poursuite de l'intervention militaire en Afghanistan demeure, presque cinq ans après son déclenchement, une source de préoccupation profonde et légitime pour la communauté internationale.

74. L'Autriche estime que tous les Etats ont l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, car c'est là un principe fondamental de l'ordre international et une condition essentielle au maintien de la paix mondiale. La sécurité de l'Autriche, comme celle de tous les petits pays dont la position géopolitique est exposée, dépend du strict respect par tous les Etats, en particulier les plus puissants, du principe du non-recours à la force inscrit dans l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. C'est donc avec une grande préoccupation que nous constatons une tendance croissante à violer ce principe fondamental et à empiéter sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de pays indépendants. C'est pour cette même raison que nous demeurons profondément préoccupés par l'intervention étrangère en Afghanistan.

75. En dépit des condamnations énergiques et répétées de la communauté internationale, les troupes

étrangères sont toujours présentes en Afghanistan, ce qui prolonge l'effusion de sang, la destruction du pays et les souffrances du peuple afghan.

76. En fait, les aspects politiques du problème ne doivent pas nous faire oublier sa dimension humaine. Les combats et la désorganisation de l'économie continuent de provoquer d'importantes pertes en vies humaines et entraînent des souffrances et une misère énormes pour la population civile. Les conditions intolérables que connaît l'Afghanistan ont obligé un cinquième à peu près de la population à quitter le pays, des millions de personnes vivent dans la pauvreté et le besoin dans de vastes camps de réfugiés. Grâce à des efforts communs en matière d'assistance, la communauté internationale s'efforce d'aider ce peuple et de soulager quelque peu le lourd fardeau supporté par les pays voisins. Mais, malgré cette assistance précieuse et nécessaire, le sort des réfugiés afghans continuera d'être tragique aussi longtemps que leur désir de retourner chez eux et de refaire leur vie restera insatisfait. Le rétablissement de la paix, de la liberté et de la sécurité en Afghanistan et, par conséquent, le rétablissement des conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés doit être le principal objectif de nos efforts.

77. La solution rapide du problème afghan n'est pas uniquement un impératif humanitaire et une condition nécessaire à la stabilité de la région; elle est également indispensable à l'amélioration du climat politique général. Nous ne devons pas oublier que l'intervention militaire en Afghanistan a porté un coup néfaste à la politique de détente et a contribué pour une large part à la détérioration effrayante des relations internationales au cours de ces dernières années. A ce jour, la situation en Afghanistan représente toujours une grave menace contre la sécurité internationale et un obstacle majeur au rétablissement de la coopération et de la confiance entre les superpuissances. C'est pourquoi il devient particulièrement urgent et souhaitable d'apporter une solution politique au problème de l'Afghanistan.

78. Les éléments principaux d'une telle solution ont été soulignés à maintes reprises par l'Assemblée générale : le retrait immédiat des troupes étrangères, l'exercice par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination, l'établissement de garanties internationales de non-ingérence et le retour volontaire des réfugiés.

79. Parmi les diverses initiatives utiles permettant de parvenir à un règlement politique sur la base de ces éléments, il semble que le processus diplomatique engagé par le Secrétaire général soit l'approche la plus prometteuse. Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour l'énergie et la clairvoyance politique dont ils ont fait preuve dans la recherche d'une solution pacifique au problème de l'Afghanistan. Leurs efforts ont abouti à un large accord sur les éléments effectifs d'un règlement. Comme nous l'apprenons à la lecture du rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], présenté par le Secrétaire général à la présente session de l'Assemblée générale, les consultations et les discussions qui ont eu lieu pendant l'année écoulée se sont une fois de plus révélées utiles et ont abouti à une compréhension plus large dans certains domaines. Cependant, malgré

ce travail précieux, nous sommes préoccupés par l'extrême lenteur avec laquelle progressent les négociations. Aujourd'hui, alors qu'on a pu établir les bases d'un règlement, il incombe aux parties au conflit de prouver qu'elles souhaitent parvenir à une solution pacifique et faire déboucher le processus sur une conclusion positive.

80. Les dangers qui menacent la sécurité régionale et mondiale appellent des mesures décisives en vue de parvenir à une solution négociée du problème de l'Afghanistan. C'est pourquoi l'Autriche lance un appel à tous les pays concernés pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter les difficultés qui restent et aboutir à un règlement.

81. La communauté internationale, pour sa part, doit donner un élan vigoureux à ce processus de paix au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

82. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis six ans maintenant, le peuple d'Afghanistan progresse avec succès dans la voie tracée par la révolution d'avril 1978. On assiste à des mutations sociales de grande portée, tendant à mettre en place un ordre social humain.

83. Le représentant de la République démocratique d'Afghanistan, M. Farid Zarif, a décrit hier de façon claire, éloquente et convaincante les réalisations concrètes de son pays dans tous les domaines du développement social depuis avril 1978, ainsi que les efforts du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan pour parvenir à une solution pacifique des problèmes autour de l'Afghanistan. Il a fourni en même temps des informations détaillées sur les machinations des milieux impérialistes contre son pays.

84. On peut dire à juste titre que la révolution d'Avril a été un tournant décisif dans la vie du peuple afghan; elle a ouvert un nouveau chapitre important dans la riche histoire du pays. Les succès obtenus en un laps de temps court — historiquement parlant — méritent le respect de tout observateur objectif. Des résultats notables ont été obtenus en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé publique et de la mise en œuvre de la réforme agraire.

85. Grâce aux grands efforts déployés par le gouvernement, 85 p. 100 des soins médicaux sont aujourd'hui fournis gratuitement. Les progrès réalisés dans l'accroissement du taux d'alphabétisation — auxquels de nombreuses organisations sociales ont contribué — méritent aussi d'être reconnus. On a également réussi à approvisionner la population en aliments de base à des prix stables.

86. La situation en Afghanistan est celle d'un peuple sur la voie révolutionnaire, qui a pris son destin entre ses propres mains et qui exerce son droit souverain à l'autodétermination en mettant en place une société à l'abri de l'exploitation et de la tutelle impérialistes.

87. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande suivent le développement progressiste en Afghanistan avec beaucoup d'admiration et un profond intérêt. Les succès enregistrés par le peuple afghan ainsi que la reconnaissance internationale de plus en plus large de la République démocratique d'Afghanistan renforcent notre conviction que personne ne réussira à détruire les réalisations révolutionnaires. Nous sommes heureux de dire que

les relations entre nos Etats et nos peuples se sont resserrées et se sont développées de façon fructueuse sur la base du Traité d'amitié et de coopération conclu à Berlin le 21 mai 1982.

88. En fait, le développement de l'Afghanistan, qui bénéficie du soutien de ses amis, n'est pas réversible. Cependant, un tel développement ne répond pas au concept des stratèges de la politique impérialiste dans le monde et pour eux, tout progrès est un mal. Ils attisent une résistance farouche et incitent les contre-révolutionnaires à commettre des actes terroristes. Ils puisent dans tout un arsenal d'ingérences, de menaces et de boycottages pour bloquer la voie de l'indépendance sur laquelle ce pays de l'Asie du Sud-Ouest s'est engagé. Ils provoquent l'agitation autour de l'Afghanistan et mènent une guerre non déclarée contre son peuple. Cela représente aussi une menace pour la paix de toute la région et du monde entier. Les millions de dollars consacrés aux activités contre-révolutionnaires sont nuisibles, à long terme, à tous les peuples de l'Asie du Sud-Ouest.

89. Ceux qui dépensent ces millions sont les mêmes que ceux qui, en quête de partenaires stratégiques, tendent la main aux régimes racistes en Afrique du Sud et au Moyen-Orient. Ce sont eux qui ont privé le peuple grenadin de sa liberté et qui, aujourd'hui, menacent le Nicaragua. Ce sont encore eux qui préconisent l'accumulation des armements et l'affrontement, et qui ont dangereusement aggravé la situation internationale en déployant de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe occidentale.

90. Les milieux impérialistes et réactionnaires continuent à se servir de façon abusive de l'Organisation des Nations Unies pour masquer la poursuite de cette guerre non déclarée et leur ingérence indéniable dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Cela complique le rôle de l'Organisation et diminue son influence lorsqu'il s'agit de régler les problèmes urgents de notre époque.

91. Le passé a clairement montré que les débats et les résolutions relatifs à l'Afghanistan n'ont en rien amélioré le climat en Asie du Sud-Ouest. Ils n'ont en rien contribué au règlement de la situation autour de l'Afghanistan, ce qui, soit dit en passant, n'aurait pas été possible parce qu'ils étaient en contradiction avec les intérêts du peuple afghan et des autres peuples de l'Asie du Sud-Ouest.

92. Pour être plus précis, les tensions dans la région ne sont pas nées dans les montagnes et les vallées de l'Afghanistan. Elles ont été créées par les centres de services secrets occidentaux, surtout aux Etats-Unis. Elles ont été alimentées de l'extérieur et transportées dans la région. Le peuple afghan, pacifique et laborieux, ne menace personne, mais il subit des ingérences constantes dans ses affaires intérieures. Ces ingérences impérialistes extérieures privent les Etats de la région de relations normales de coopération mutuelle et de paix. Les dangers émanent exclusivement de ces forces d'agression qui cherchent à arrêter et à inverser les progrès du développement démocratique de l'Afghanistan au moyen de la subversion et de l'ingérence.

93. De même, le débat imposé cette année à l'Organisation des Nations Unies complique encore davantage la situation déjà intriguée dans la région. Il ne fait qu'encourager la poussée hégémoniste des forces

qui cherchent l'affrontement et l'accumulation des armements. Cela s'applique également au projet de résolution A/39/L.11 qui répond entièrement aux efforts des milieux impérialistes et réactionnaires pour continuer à se servir abusivement, dans l'avenir également, de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, ma délégation rejette énergiquement le projet de résolution et votera contre lui.

94. Aux termes du projet de résolution, un Etat souverain se voit nier le droit de déployer temporairement un contingent limité de troupes d'un Etat ami en vue de protéger à juste titre ses intérêts en matière de sécurité, question qui, par ailleurs, doit être réglée exclusivement sur une base bilatérale entre les gouvernements intéressés. De toute évidence, cette exigence présomptueuse a pour but de détourner l'attention du fait que la principale puissance impérialiste — les Etats-Unis — concentre à sa guise des troupes et des contingents navals là où elle estime que ses prétendus intérêts vitaux sont menacés, que ce soit dans le golfe Persique, aux frontières du Nicaragua, dans l'océan Indien ou aux Caraïbes.

95. L'histoire nous enseigne que la politique impérialiste, qui consiste à déformer les faits, à menacer, à agresser et à opprimer, a toujours érigé des obstacles sur la voie des peuples dans leur lutte pour l'indépendance et l'autodétermination.

96. La République démocratique allemande a toujours préconisé l'autodétermination et l'indépendance des peuples, l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends dans les relations entre Etats. Voilà pourquoi nous appuyons les initiatives de la République démocratique d'Afghanistan qui sont conçues pour donner lieu à un règlement politique des problèmes qui ont surgi autour de l'Afghanistan. Nous estimons que la mission de médiation du représentant du Secrétaire général en vue de faire participer la République démocratique d'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran à des négociations de même que les pourparlers indirects auxquels ont participé, à Genève, la République démocratique d'Afghanistan et le Pakistan représentent un pas sur la bonne voie. Mais les entretiens directs entre les parties concernées restent la meilleure possibilité d'aboutir rapidement à une solution politique. La République démocratique allemande considère avec d'autres qu'il n'existe entre l'Afghanistan et ses voisins aucun problème, quel qu'il soit, qui ne puisse être résolu par des moyens pacifiques.

97. La politique étrangère de la République démocratique d'Afghanistan a pour principe fondamental de rechercher la paix et la coexistence pacifique. Ce principe se manifeste particulièrement dans les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan pour résoudre les problèmes qui existent dans la région de l'Asie du Sud-Ouest par des moyens pacifiques et dans le soutien actif qu'il donne à la mission de médiation du représentant personnel du Secrétaire général, M. Cordovez. En présentant des propositions pertinentes, les 14 mai 1980 et 24 août 1981, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a adopté des mesures susceptibles d'aboutir à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. Ces mesures comprennent l'engagement de la République démocratique d'Afghanistan envers la paix, la détente et la sécurité en

Asie et sa coopération active au sein du Mouvement des pays non alignés.

98. Nous voudrions également profiter de cette occasion pour assurer le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan et le peuple afghan de l'amitié et de la solidarité inébranlables de la République démocratique allemande dans leur lutte farouche contre la politique impérialiste d'ingérence dans les affaires intérieures de leur pays. Conformément à sa politique constante de solidarité avec la lutte des peuples pour la mise en œuvre de leurs droits légitimes, la République démocratique allemande se tiendra fermement, à l'avenir, aux côtés du peuple afghan qui lutte pour la paix et le progrès social.

99. M. SHIHABI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée générale discute de la situation en Afghanistan. L'Afghanistan, pays musulman épris de paix et nation fière, dont le peuple ne s'est jamais soumis à un envahisseur tout au long de son histoire, est engagé maintenant dans une guerre cruelle pour défendre son territoire, sa religion et son indépendance. A de nombreuses reprises dans le passé, le peuple afghan a lutté contre des forces supérieures en nombre et en équipement, mais il a remporté la victoire grâce à sa foi en sa religion et en son droit de vivre.

100. Nous tournons aujourd'hui une page nouvelle et sombre dans la tragédie de l'Afghanistan, une page qui, malheureusement, devient chaque jour plus sombre : les villes et villages de l'Afghanistan, ses montagnes et ses vallées, subissent une guerre sans merci qui frappe les hommes, les femmes et les enfants et détruit biens et propriétés.

101. Ce n'est pas la première guerre tragique de ce genre dans l'histoire. Mais cette époque de notre ère est la première de ce genre dans l'histoire. C'est l'époque des Nations Unies. C'est l'époque des satellites artificiels et des télécommunications qui peuvent transporter tout individu sur le théâtre des événements où qu'ils aient lieu de par le monde. Le monde contemporain est un monde ouvert où les idées et les nouvelles sont immédiatement connues et où les distances n'empêchent plus de connaître la vérité et les faits et de promouvoir le sens des responsabilités.

102. En décembre 1979, quelques heures après l'entrée des forces étrangères en Afghanistan, les détails de cette invasion avaient pénétré dans chaque foyer, au point que les peuples partout dans le monde ont appris que l'armée d'une superpuissance, qui a une responsabilité primordiale dans le maintien de la paix, avait franchi les frontières de son voisin et ami, l'Etat afghan, et pénétré dans ce pays pour imposer au siège du gouvernement des fantoches qui ont usurpé le pouvoir, alors que la nuit était au plus sombre, et qui ont donc été rejetés par le peuple musulman d'Afghanistan pour tout ce qu'ils représentent.

103. Nous, Royaume d'Arabie saoudite, avons des liens avec l'Afghanistan, avec le peuple afghan, qui sont très étroits et qui relèvent de la religion, de l'histoire, du patrimoine, de la culture et de l'intérêt commun. Nous sommes convaincus que ce qui se passe en Afghanistan à l'heure actuelle porte atteinte à ces liens, menace la stabilité de la région et constitue un défi à toutes les normes de la Charte en cette ère des Nations Unies.

104. Tout en étant reconnaissants à l'Union soviétique pour sa position en ce qui concerne les droits arabes en Palestine et au Moyen-Orient — position qui montre toute la mesure de son sens des responsabilités et le rejet de l'invasion et de la colonisation —, nous nous devons de répéter que le principe de ce qui est juste est indivisible, que la justice n'a pas plusieurs balances et que, en outre, les principes internationaux n'ont pas de frontières géographiques.

105. Je tiens à réaffirmer notre ferme opposition à l'invasion de l'Afghanistan; nous voulons également renouveler notre appel à l'Union soviétique pour qu'elle mette un terme à sa présence militaire dans ce pays, qu'elle se retire de l'Afghanistan et fasse cesser la menace que sa présence constitue pour les voisins aussi bien que pour la sécurité de la région. En outre, nous réaffirmons notre appui au droit du peuple afghan d'exercer une souveraineté absolue sur son pays et de mener ses affaires conformément au patrimoine fondamental que ce peuple a reçu, conformément aux normes et aux besoins de la structure politique et sociale du pays. Le pays, inévitablement, reviendra à son peuple. C'est là une réalité que l'Union soviétique connaît fort bien car elle en a une longue expérience et c'est aussi une réalité que nous connaissons bien nous aussi.

106. Bien qu'il soit arrivé dans le passé que des conquêtes aient réussi à se maintenir, elles ont été englouties en fin de compte par la marée du temps. Ensuite, la deuxième moitié du xx^e siècle a mis historiquement fin à ces conquêtes coloniales du passé. Bien que nous sachions qu'il en reste encore des vestiges qui flottent à la surface des événements internationaux, comme dans le cas de l'occupation sioniste de la Palestine et des pays arabes voisins, l'histoire ne manquera pas de rétablir les droits des peuples de la région en cette ère des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. Cette ère d'invasion et de conquête a toutefois disparu à tout jamais, avec tous ses aspects matériel, psychologique et politique.

107. Le monde a rejeté l'invasion de l'Afghanistan, qui a eu lieu en 1979 et qui se poursuit à ce jour sous les yeux mêmes des Nations Unies, par un Etat qui a une grande responsabilité internationale, avec toutes les implications que cela comporte, responsabilité qui va bien au-delà des limites de la colonisation des siècles précédents et met en cause les conventions et engagements qui régissent, à notre époque, les relations entre Etats.

108. Le monde entier sait fort bien que le peuple afghan s'est élevé à tous les niveaux pour défendre le caractère sacré de son pays, de sa religion, de son droit de vivre libre et indépendant et d'être maître de son propre destin. Il a prouvé au monde qu'il réunissait les conditions voulues pour jouir de tous ces droits et qu'il était capable de gagner sa liberté. Nous savons tous que les forces d'occupation n'exercent aucun contrôle, sauf sur les positions qu'elles occupent, et que ce contrôle ne durera que le temps de leur présence; nous savons que le peuple afghan paie le prix de sa liberté avec son propre sang, mais qu'il reste le maître de la majeure partie des terres afghanes. C'est la raison pour laquelle les Afghans marchent, jour après jour, tels des martyrs, vers la victoire, en ayant confiance non seulement en eux-mêmes, mais

aussi en l'appui de tous les peuples qui ont à cœur la justice et la liberté.

109. Les Etats musulmans ont déclaré qu'ils appuient sans réserve, aux niveaux les plus élevés, les droits du peuple afghan et qu'ils rejettent l'invasion de son pays. Le Royaume d'Arabie saoudite reste fermement attaché à cette position. Nous nous joignons au monde entier pour appuyer les droits d'un peuple afghan libre et fier et nous saluons les moudjahiddin afghans, en admirant leurs grands sacrifices et en restant convaincus de la justesse de leur cause.

110. Nous espérons que l'Union soviétique reviendra sur sa position et donnera un exemple historique de modération et d'engagement envers ses grandes responsabilités, en se retirant de l'Afghanistan et en laissant le pays à son peuple pour qu'il puisse une fois encore avoir des relations de bon voisinage et d'amitié avec son grand voisin.

111. Les efforts pour une solution pacifique du problème afghan, déployés par l'Organisation de la Conférence islamique et par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies se poursuivent sans relâche. Nous espérons que l'Union soviétique répondra aux appels du monde et profitera des voies qui lui sont ainsi ouvertes pour mettre un terme à une crise dans laquelle sont violés des droits, des valeurs et des intérêts, avec toutes les conséquences que cela entraîne. Nous sommes convaincus que l'Union soviétique, en dernière analyse, comprendra que ses gains seront supérieurs à ses pertes si elle accepte de reconsidérer sa position et de laisser le pays à son propre peuple. En revanche, elle devra assumer une grave responsabilité humaine et politique si elle persiste à suivre cette voie qui, à l'échelle internationale et régionale, constitue une tragédie humaine.

112. Je tiens à exprimer ici la reconnaissance du Royaume d'Arabie saoudite et du monde islamique tout entier envers la République islamique du Pakistan pour le rôle humanitaire très important qu'elle a joué en accueillant presque 4 millions de réfugiés afghans, dont la majeure partie sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le Pakistan accorde un refuge à tous et consent, de ce fait, de grands sacrifices économiques, l'une des conséquences de la guerre imposée à ses frontières. En fait, je ne connais pas d'Etat qui, à l'époque moderne, ait consenti des sacrifices comparables à ceux du Pakistan dans l'accomplissement de son devoir de bon voisinage et de fraternité islamique, malgré des difficultés économiques considérables. Nous prions l'Organisation des Nations Unies et toutes leurs institutions, ainsi que la communauté internationale par le truchement de tous ses organismes, de partager avec le Pakistan cette lourde charge et responsabilité.

113. L'invasion et l'occupation de l'Afghanistan ont provoqué un grand étonnement, et, cinq ans après, elles continuent d'ébranler les fondements des relations internationales et de bon voisinage, en particulier entre une grande puissance et un petit pays. En fait, cela sape la Charte même des Nations Unies. Nous savons tous que lorsqu'un Etat, qui est l'un des garants de la paix et l'un des auteurs de la Charte, viole cette Charte et menace la sécurité d'un autre Etat, cela constitue une abdication impardonnable de ses responsabilités et une violation d'un engagement qui va bien au-delà des termes de la Charte.

114. Pour terminer, je tiens à renouveler notre appui à la position et aux droits du peuple afghan et exprimer notre admiration pour sa djihad. Avec fierté, ils ont brandi bien haut la bannière de l'Islam et ont donné l'un des exemples les plus nobles de l'histoire par leur sacrifice et leur ferme conviction. Nous les appuierons tant que leurs droits n'auront pas été restitués et tant que la stabilité dans cette importante région du monde n'aura pas été rétablie.

115. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée examine une fois de plus le point de l'ordre du jour concernant la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

116. Ma délégation partage pleinement la préoccupation de la communauté internationale face à la situation actuelle dans ce pays. Nous sommes particulièrement peinés de voir que, malgré des efforts inlassables, aucune solution n'a été trouvée à ce problème qui continue de faire peser une sérieuse menace sur le maintien de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. Les derniers événements dans la région, en particulier les violations récentes de l'espace aérien et du territoire pakistanais, ont montré une fois de plus l'urgence de la situation et la nécessité d'adopter des mesures concrètes en vue d'une solution globale de ce problème.

M. Gbeho (Ghana), vice-président, prend la présidence.

117. L'Assemblée est saisie du rapport du Secrétaire général [A/39/513]. Ma délégation veut profiter de cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et constants en vue de trouver une solution politique au problème. Nous nous félicitons également du rôle précieux joué par son représentant personnel, le Secrétaire général adjoint, M. Diego Cordovez, qui s'est rendu à Kaboul, à Islamabad et à Téhéran en avril dernier en vue de tenir des consultations avec les gouvernements respectifs. Ma délégation a toujours accordé la plus grande importance aux efforts du Secrétaire général car ils constituent "le seul mécanisme de négociation en activité, en vue de parvenir à un règlement politique" [*ibid.*, par. 2].

118. La position du Bangladesh sur la question de l'Afghanistan est ferme, constante et sans équivoque. Elle se fonde sur notre profond engagement à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes de l'égalité souveraine des Etats, de l'intégrité territoriale, du non-recours à la force, de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, ainsi que du droit de toute nation à l'autodétermination et au règlement pacifique des différends. C'est dans ce contexte que nous avons toujours affirmé notre ferme conviction que le retrait de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan est une condition *sine qua non* à un règlement juste et durable du problème afghan. En conséquence, dans la déclaration qu'il a prononcée au cours du débat général, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh a demandé à l'Union soviétique, pays ami, de retirer ses troupes d'Afghanistan, car, en fait, c'est la présence de ces troupes dans le pays qui est au cœur même du problème qui accable le noble peuple afghan épris de paix. Nous sommes également convaincus que le droit inaliénable du

peuple afghan de choisir librement son propre système politique, économique et social, sans aucune ingérence ni intervention de l'extérieur, doit être rétabli. Il est regrettable de constater que, bien que l'Assemblée générale ait adopté dans le passé des résolutions globales sur cette question, qui soulignent ces deux éléments fondamentaux, le peuple afghan se voit toujours refuser son droit inaliénable de décider de son propre avenir en raison de la présence continue de forces étrangères dans son pays.

119. Les orateurs qui m'ont précédé ont souligné à juste titre combien le problème persistant en Afghanistan a compromis la paix et la sécurité régionales et mondiales. Le problème revêt aussi un aspect humanitaire. L'exode des réfugiés afghans, dont le nombre s'élève maintenant à plusieurs millions, vers les pays voisins, a encore aggravé le problème qui se pose dans la région en matière de sécurité. L'ampleur du problème des réfugiés est bien sûr une cause légitime de préoccupation pour la communauté internationale. Nous félicitons le HCR de ses efforts à cet égard. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la République islamique du Pakistan qui veille sur la grande majorité de ces réfugiés. En même temps, nous tenons à souligner la nécessité de créer les conditions nécessaires qui permettront aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

120. Compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, le Bangladesh est toujours fermement convaincu qu'il n'existe d'autre possibilité qu'un règlement politique global. Ce règlement doit se fonder sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies et devrait être obtenu grâce à un processus de négociation authentique et de concessions mutuelles. Au cours des sessions précédentes, l'Assemblée générale a clairement déterminé les éléments d'une solution globale du problème afghan, à savoir, en premier lieu, le retrait immédiat de toutes les forces étrangères d'Afghanistan, en deuxième lieu, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, en troisième lieu, la réaffirmation du droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit, et, en quatrième lieu, la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

121. Quant à l'initiative actuelle du Secrétaire général, ma délégation attache une importance toute particulière à la série d'accords conclus au cours des visites de M. Cordovez à Kaboul, à Islamabad et à Téhéran du 3 au 15 avril 1984. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel cette série d'accords constitue "une base utile pour la poursuite des négociations" [*ibid.*, par. 6].

122. Nous notons avec satisfaction l'évolution positive de la situation telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général, mais nous tenons à souligner que toutes les parties concernées doivent faire preuve d'une plus grande volonté politique en vue d'un règlement global de la question afghane. Par conséquent, l'impulsion donnée au processus diplo-

matique actuel doit être renforcée afin de trouver rapidement une solution au problème, conformément aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

123. C'est dans cet esprit que le Bangladesh s'est porté auteur du projet de résolution A/39/L.11. Nous espérons que l'Assemblée appuiera fermement ce projet qui comprend tous les éléments d'une solution globale du problème afghan.

124. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que le "règlement global a été conçu dès le début comme le moyen le plus efficace pour résoudre tous les problèmes qui ont provoqué la situation actuelle, et pour établir des bases solides pour les relations de bon voisinage dans la région" [*ibid.*, par. 9].

Efforçons-nous d'agir ensemble avec fermeté et détermination en ce sens.

125. M. ZHULATI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : Voilà cinq ans que les socio-impérialistes soviétiques ont lancé leur agression contre l'Afghanistan et que les peuples et pays épris de liberté s'élèvent pour condamner l'occupation de ce pays souverain. Le recours à la force militaire par l'Union soviétique contre un petit pays épris de paix, le peuple afghan, après l'agression éhontée commise contre la Tchécoslovaquie en 1968, est une preuve de plus du caractère militaire prononcé de sa politique.

126. L'occupation de l'Afghanistan constitue en même temps une grave menace pour tous les peuples épris de paix de la région et du monde en général, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Ceci prouve que les socio-impérialistes soviétiques, tout comme les impérialistes américains, représentent un grave danger et une menace pour la liberté et l'indépendance de tous les peuples du monde.

127. Les socio-impérialistes soviétiques ont lancé leur armée contre le peuple afghan, comptant que tout serait rapidement terminé et que ce peuple se laisserait facilement asservir. Le peuple afghan, courageux et épris de liberté, bien que confronté à un ennemi plus fort en nombre, armé jusqu'aux dents et équipé du matériel le plus moderne, a pris, d'emblée, les armes pour défendre sa liberté.

128. Le peuple afghan ne s'est pas soumis à l'envahisseur, et ne s'y soumettra pas, bien que l'armée soviétique ait recours, comme tout le monde le sait, à la tactique de la terre brûlée. L'armée soviétique non seulement brûle tout et provoque de grands ravages, mais elle commet des crimes barbares contre des enfants et des hommes et des femmes sans défense, se livrant ainsi aux atrocités et cruautés qui sont le fait de tout occupant.

129. Malgré tout, le vaillant peuple afghan poursuit sa lutte, redouble d'efforts dans sa résistance farouche à l'occupant, dans tout le pays, et lui inflige des coups sévères. C'est cette résistance qui contraint Moscou à accroître sans cesse sa puissance militaire dans le pays, même après cinq ans d'occupation.

130. Les socio-impérialistes soviétiques n'hésitent pas à tramer des complots et des intrigues dans le domaine diplomatique également. Dans ce contexte, ils parlent et reparlent d'une prétendue solution politique du problème afghan, aux termes de laquelle un retrait progressif des troupes d'occupation sovié-

tiques deviendrait possible et l'intervention étrangère serait évitée. Ce genre de solution pacifique proposée par Moscou n'est rien d'autre qu'une manœuvre démagogique qui ne saurait camoufler ses véritables motifs. Ce faisant, on cherche surtout à tromper le peuple afghan et à affaiblir sa résistance armée, à perpétuer l'occupation et à faire de l'Afghanistan le tremplin de nouvelles agressions contre d'autres pays de la région.

131. Le Gouvernement fantoche de Kaboul participe, lui aussi, à ces manigances, en demandant des garanties internationales et en faisant ainsi le jeu des Soviétiques afin de paralyser la lutte des patriotes afghans contre les envahisseurs étrangers.

132. L'Union soviétique socio-impérialiste ne peut dissimuler ses objectifs et ses ambitions qui l'ont amenée à déclencher une agression en Afghanistan et à occuper ce pays, de même que, de façon générale, elle ne peut cacher sa politique globale expansionniste et hégémoniste en ayant recours à des slogans comme ceux qui proclament qu'elle est soi-disant un pays socialiste épris de paix et qu'elle lutte pour la sécurité internationale, pour le respect et la défense des normes et pratiques du droit international, etc.

133. Même ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies, elle a recours à cette propagande et essaie de se présenter comme le principal défenseur du droit des peuples à l'autodétermination ou du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Mais l'opinion publique mondiale n'est pas facilement dupe d'une telle propagande.

134. L'occupation de l'Afghanistan est un exemple de plus qui montre à quel point des déclarations de ce genre sont sans valeur lorsqu'elles sont formulées par les superpuissances. L'occupation de l'Afghanistan ne peut être considérée hors du contexte général de la rivalité entre les socio-impérialistes soviétiques et les impérialistes américains et de leurs visées de domination mondiale et d'expansion. Il ne faut pas perdre de vue que la tragédie qui afflige le peuple afghan a pour toile de fond la rivalité et les intrigues diverses des superpuissances impérialistes.

135. La situation dans cette région de l'Asie, et notamment dans la zone du golfe Persique, est caractérisée par les graves conséquences qu'elle entraîne pour les populations. Les ambitions rapaces des deux superpuissances et l'incompatibilité de leurs intérêts impérialistes dans cette région stratégique importante sont à la fois un grand danger et une lourde menace qui, l'une comme l'autre, ne cessent de grandir.

136. Les déclarations selon lesquelles certaines régions sont proclamées zones d'intérêt vital vont de pair avec une accumulation, par les deux superpuissances — les Etats-Unis et l'Union soviétique —, d'importants moyens de guerre, comme c'est le cas dans l'océan Indien, le golfe Persique, le bassin méditerranéen. Manifestement, elles ne servent pas la paix et la sécurité des peuples, mais bien la politique agressive des superpuissances.

137. La République socialiste populaire d'Albanie a toujours condamné l'agression des socio-impérialistes soviétiques contre l'Afghanistan, le maintien de leur occupation et la terreur et la violence féroces qu'ils imposent au peuple afghan.

138. La délégation albanaise est pleinement convaincue qu'une solution juste du problème afghan ne peut être trouvée qu'au travers de la lutte du peuple afghan contre l'envahisseur soviétique, pour sa libération nationale, et non pas grâce aux propositions pacifiques du Kremlin. Il est absurde de parler de solution — et, à plus forte raison, de solution pacifique — au moment où l'armée d'occupation soviétique massacre sauvagement le peuple afghan et y impose la loi de l'occupation.

139. Le peuple et le Gouvernement albanais sont persuadés que le peuple afghan, qui est l'héritier d'une longue tradition de luttes contre l'envahisseur étranger pour défendre son pays, sera à même de conquérir une liberté et une indépendance véritables en poursuivant jusqu'au bout la lutte armée. Maintenant, pas plus que par le passé, le peuple afghan ne se soumettra pas à la force des armes de l'envahisseur.

140. Dans son livre publié récemment, intitulé "*Réflexions sur le Moyen-Orient*", le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, a relevé ce qui suit :

"Les Afghans sont pauvres mais fiers et ils ont une tradition de courage. Par conséquent, ni l'importance des forces d'occupation, ni leurs armes modernes, ni la terreur sauvage qu'ils ont instaurée ne sauraient asservir les Afghans."

141. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) : La République démocratique d'Afghanistan, issue de la révolution d'avril 1978, menée par le peuple afghan, est un Etat indépendant et souverain. C'est pour l'Assemblée générale une grossière ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre que de procéder encore une fois à la discussion de la prétendue question sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales en dépit de la ferme opposition du Gouvernement afghan. La délégation de la République socialiste du Viet Nam tient à exprimer sa plus vive désapprobation vis-à-vis de cette violation persistante de la Charte des Nations Unies, violation qui ne manque pas de créer un précédent fâcheux dans les relations entre Etats et dans le comportement de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

142. En vérité, ce sont précisément les menées des forces conjuguées de l'impérialisme et de la réaction tant internationale que régionale qui étaient et restent encore à l'origine de la crise et des tensions qui prévalent à présent autour de l'Afghanistan et en Asie du Sud-Ouest. Après avoir réussi ainsi à créer la prétendue question de l'Afghanistan, les mêmes forces interventionnistes extérieures à la région ont cherché coûte que coûte à s'y accrocher afin d'alimenter la tension et l'affrontement tant à l'échelle internationale qu'à l'échelon régional, et ce dans l'espoir de soustraire à la vigilance et à la condamnation de l'opinion publique la mise en œuvre effrénée de leurs plans d'intensification de la course aux armements et de préparation de la guerre nucléaire mondiale d'une part, et de leurs tentatives d'agression et de subjugation des peuples en diverses régions du globe d'autre part.

143. L'apparition de la République démocratique d'Afghanistan à la suite de la révolution victorieuse d'avril 1978 a été saluée par toutes les forces progressistes comme une contribution majeure à la cause tant de l'indépendance et de la liberté des peuples que de la

paix et de la stabilité en Asie du Sud-Ouest. Pour les forces impérialistes et réactionnaires, c'était là en revanche une nouvelle défaite cuisante, survenant après la débâcle de Washington au Viet Nam et en Iran et celle de l'agression chinoise au Viet Nam. Il n'est donc pas étonnant que les Etats-Unis aient, de concert avec des alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], rapidement mis au point et à exécution des plans d'intervention et d'agression à l'encontre de la jeune République démocratique d'Afghanistan dès le milieu de 1978, plans visant à saper les acquis révolutionnaires et les changements progressistes, à faire s'effondrer le nouveau régime populaire et à restaurer l'ancien régime pro-américain en Afghanistan.

144. Fait tout à fait remarquable : les Etats-Unis ont bénéficié, dès le début de cette entreprise de sape, de la collusion et de la coopération étroites et actives des cercles hégémonistes chinois. Le résultat attendu d'une telle collusion diabolique est une guerre sans merci mais non déclarée, guerre de sape multiforme imposée rageusement aussitôt après la révolution de 1978 à la toute jeune République démocratique et au peuple d'Afghanistan. Les faits et péripéties, les moyens mis en œuvre — militaires, politiques, économiques, psychologiques, diplomatiques, directs comme indirects, tous très caractéristiques de cette dangereuse politique de terrorisme d'Etat — ainsi que les conséquences néfastes de cette guerre nous sont déjà trop bien connus. Le représentant de la République démocratique d'Afghanistan a d'ailleurs pris le soin de nous les rappeler hier [60^e séance] de façon exhaustive et avec beaucoup d'autorité et de conviction devant l'Assemblée générale.

145. Ma délégation estime donc superflu d'entrer dans les détails de cette guerre criminelle imposée à nos frères et sœurs afghans, guerre similaire dans bien de ses aspects à celle livrée en ce moment par les mêmes cercles hégémonistes en collusion avec les mêmes milieux impérialistes et d'autres forces réactionnaires au peuple du Viet Nam comme aux deux autres peuples de l'Indochine. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a, à plusieurs reprises, dénoncé devant l'opinion internationale les crimes abominables perpétrés contre le peuple afghan tout au long des six dernières années. De cette tribune, force nous est de condamner encore une fois vigoureusement cette politique d'intervention qui a été à l'origine des souffrances actuelles du peuple afghan et à l'origine des graves tensions actuelles autour de l'Afghanistan, au détriment de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Ouest et dans le monde.

146. Cherchant à dénaturer les événements et à en rejeter la responsabilité sur les victimes mêmes de leurs actes d'intervention, les cercles bellicistes de l'impérialisme, de l'hégémonisme et de la réaction continuent à faire grand tapage autour de la prétendue question de l'Afghanistan. D'une part, ils ne se lassent pas de verser des larmes de crocodiles sur le sort de nombreux Afghans condamnés à être "réfugiés" contre leur gré et à devenir des mercenaires entraînés en territoire chinois et ailleurs, opérant à partir de sanctuaires situés non loin des frontières afghanes contre leur propre peuple et leur propre patrie. D'autre part, ils continuent à mettre en doute le bien-fondé même de la lutte sacrée entreprise par le peuple et le

Gouvernement afghans, avec l'aide de l'Union soviétique, pour la défense de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la République démocratique d'Afghanistan.

147. Pour contribuer à faire la lumière sur la véritable nature des choses et sur les vrais coupables, il me semble utile de rappeler quelques faits. Un Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération a été conclu entre l'Afghanistan et l'Union des Républiques socialistes soviétiques en décembre 1978. Cette guerre non déclarée, cette intervention armée contre la République démocratique d'Afghanistan, déclenchée dès le milieu de 1978 par les forces impérialistes et réactionnaires, a culminé en septembre 1979 par un véritable coup d'Etat manqué que ses auteurs projetaient d'utiliser pour entraîner de nouveau l'Afghanistan dans l'orbite américaine. C'est alors que, pour éviter de justesse une catastrophe nationale qui risquait de faire sombrer tous les acquis de la révolution d'Avril, le Gouvernement afghan a dû recourir en dernière extrémité — fin décembre 1979 seulement — à l'assistance de quelques contingents de troupes soviétiques, et ce en vertu du Traité afghano-soviétique conclu un an auparavant et en stricte conformité avec le droit naturel de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

148. Depuis, les Gouvernements afghan et soviétique ont à plusieurs reprises déclaré que les contingents soviétiques se retireraient complètement de l'Afghanistan dès que l'agression armée contre l'Afghanistan aurait cessé. Voilà pourquoi les clameurs autour de "la présence des troupes soviétiques en Afghanistan" sont tout simplement destinées à servir d'écran de fumée permettant aux impérialistes hégémonistes et autres réactionnaires de cacher leur politique incitant à l'affrontement et à la course aux armements, et en particulier de sous-tendre les desseins des Etats-Unis de maintenir et de renforcer leur présence militaire dans la région de l'océan Indien et du golfe Persique, et plus concrètement leurs bases militaires à Diego García.

149. Rappelons à ce propos que les Etats-Unis invoquent invariablement cette prétendue question d'Afghanistan comme prétexte pour refuser la convocation de la Conférence sur l'océan Indien, conférence qui a pour objectif de faire de cet océan, selon des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, une zone de paix. Or l'idée d'une telle conférence a été avancée et entérinée dès 1971 et les événements d'Afghanistan ont seulement eu lieu tout à la fin de 1979. Il serait donc de fort mauvais jeu et d'évidente mauvaise foi que de vouloir chercher à lier les deux choses, surtout à faire dépendre la convocation de la conférence du règlement de cette prétendue question d'Afghanistan.

150. Au long de ces six dernières années, le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan ont fait face avec succès à la guerre non déclarée et multiforme imposée par leurs ennemis. Les acquis démocratiques et progressistes de la révolution d'Avril ont été préservés. Le pouvoir populaire a été renforcé; des réformes et réalisations ont été entreprises dans différents domaines : politique, économique, culturel, social; les conditions de vie et de travail ont été améliorées. La politique de clémence

et de large réconciliation nationale, pratiquée avec beaucoup de vigueur et d'esprit de suite, a trouvé un large écho parmi les citoyens afghans qui ont été corrompus ou trompés et les a ramenés en nombre grandissant au sein du peuple.

151. Ainsi, le peuple afghan va d'un pas ferme et sûr de l'avant, pour l'édification de sa vie nouvelle libre, indépendante, démocratique et heureuse. Le processus révolutionnaire s'avère irréversible en Afghanistan.

152. En même temps, le Gouvernement afghan a très tôt manifesté sa bonne volonté en avançant les propositions du 15 mai 1980¹ et du 24 août 1981² comme bases d'une juste solution à la situation en Asie du Sud-Ouest. Ces propositions visent, d'une part, à mettre fin à toute intervention extérieure, armée et autre, contre l'Afghanistan et, d'autre part, à éliminer l'état de tension autour de l'Afghanistan qui est résulté de cette intervention, et à normaliser les relations entre l'Afghanistan et ses voisins sur la base du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté de chaque pays. Le Gouvernement afghan a témoigné d'une patience remarquable dans ses efforts soutenus visant à atteindre ce but légitime au moyen du dialogue avec les parties directement concernées. A cet égard, il a fait preuve d'une coopération constructive avec le Secrétaire général visant à promouvoir le processus de négociation. Il est cependant infiniment regrettable que les forces impérialistes, hégémonistes et réactionnaires, hostiles au dialogue et à un règlement juste et équitable de la situation en Asie du Sud-Ouest, continuent obstinément à mettre des bâtons dans les roues.

153. Mais il est d'ores et déjà patent que tous les efforts et tentatives visant à arrêter et à détruire le processus révolutionnaire afghan seront voués à l'échec, comme l'ont été de pareils efforts et manœuvres entrepris hier contre Cuba et le Viet Nam et aujourd'hui encore contre la République populaire du Kampuchea. Fort heureusement, l'histoire peut sans faute, à cet égard, se constituer à la fois en témoin et en juge implacables.

154. Etant aujourd'hui encore victime d'une guerre de sape multiforme que lui imposent les cercles expansionnistes et hégémonistes d'Asie, le peuple du Viet Nam communit profondément avec le peuple afghan frère dans ses épreuves actuelles et se solidarise entièrement et fermement avec lui dans sa lutte complexe et ardue mais indubitablement victorieuse pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. La foi des deux peuples en leur victoire finale est entièrement fondée puisqu'elle se mesure à leur détermination commune inébranlable de vaincre des adversaires communs.

155. En même temps, la délégation de la République socialiste du Viet Nam soutient vigoureusement la juste position du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan concernant le règlement négocié de la situation en Asie du Sud-Ouest dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de cette région.

156. Que les forces agressives et bellicistes des Etats-Unis, de la Chine et d'autres pays mettent fin à leur soutien aux contre-révolutionnaires afghans et à toutes interventions dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

157. Quant à la communauté internationale, au lieu de chercher à imposer au peuple afghan des solutions erronées portant atteinte à ses droits nationaux fondamentaux, qu'elle fasse tout son possible pour supprimer les entraves en vue de favoriser le dialogue constructif entre l'Afghanistan et ses voisins, seule approche réaliste qui puisse normaliser la situation autour de l'Afghanistan dans l'intérêt de tous les pays concernés comme de la paix et de la stabilité dans tout le Sud-Ouest asiatique.

158. Il est regrettable que le projet de résolution A/39/L.11 propose une solution qui continue d'être incompatible avec les intérêts vitaux du peuple afghan, solution basée sur une évaluation foncièrement erronée de la situation en Afghanistan et autour de l'Afghanistan. Aussi ma délégation se voit-elle dans l'obligation de le rejeter.

159. M. MAXEY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Irlande a déjà exprimé de façon très complète et éloquente la position de mon gouvernement et de nos partenaires de la Communauté européenne sur cette question. Ainsi, je me concentrerai sur certains aspects concrets de la situation tragique qui existe en Afghanistan tels que perçus par mon gouvernement.

160. Je voudrais tout d'abord rendre hommage au représentant de l'Union soviétique qui a pris la parole ce matin. Il est tout à fait à son honneur qu'il n'ait pas suivi le déplorable exemple de son collègue du Viet Nam qui, dans des circonstances comparables, lors du débat sur l'occupation du Cambodge par le Viet Nam, a choisi de garder le silence. Quelle ironie que le représentant du Viet Nam ait tant à dire à propos de l'Afghanistan et si peu à propos du Cambodge.

161. C'est au représentant soviétique qu'a incombé la tâche ingrate de défendre l'indéfendable. Je suis prêt à parier qu'il n'y a pas une seule personne dans cette salle qui, au fond de son cœur, puisse justifier l'invasion soviétique et l'occupation de l'Afghanistan ou se laisser convaincre, même vaguement, par la thèse tristement prévisible que le représentant soviétique a encore une fois exposée cette année.

162. Un débat aussi partial, chaque année, nous avance-t-il à quelque chose ? Je le crois fermement, et ce pour les raisons suivantes. Premièrement, l'Assemblée a une responsabilité morale à l'égard du peuple afghan qui a été privé de sa liberté et de son propre gouvernement. Nous avons l'obligation à l'égard des Afghans de nous pencher sur leurs épreuves et de passer en revue les événements de l'année écoulée. Deuxièmement, ce débat nous donne l'occasion d'offrir notre appui et nos conseils à ceux, notamment le Secrétaire général et le Gouvernement pakistanais, qui s'efforcent de trouver un règlement pacifique. Troisièmement — et c'est peut-être ce qui est le plus important —, ce débat permet à la communauté internationale de transmettre un message sans équivoque à l'Union soviétique, message qui ne peut pas être transmis facilement par des membres à titre individuel sur un plan bilatéral à une superpuissance implacable et fortement armée.

163. Je voudrais m'étendre brièvement sur ces trois points.

164. L'état du conflit a été très bien décrit par les orateurs précédents. L'année 1984 a connu un autre

accroissement, tant qualitatif que quantitatif, des activités militaires de l'Union soviétique contre le peuple afghan. Ce dernier a continué à faire preuve d'un courage extraordinaire et a consenti des sacrifices énormes. Le peuple de l'Afghanistan a, paraît-il, accueilli ses envahisseurs soviétiques d'une façon si fraternelle que, cinq ans après le début d'une campagne dans laquelle elle jouit d'une prépondérance militaire immense, l'armée soviétique continue d'appeler des renforts supplémentaires. Quel accueil, en effet ! Les tentatives faites pour entraîner de jeunes Afghans à combattre aux côtés des Soviétiques contre la masse de leurs compatriotes n'ont manifestement pas abouti : les pertes et les désertions au profit de la résistance ont dépassé les résultats de la conscription à tel point que ce qui reste de l'ancienne armée afghane ne représente maintenant pas plus de la moitié de ce qu'elle était avant l'invasion.

165. La tentative renouvelée de l'Union soviétique de soumettre la vallée du Panshir, au printemps 1984, est un exemple particulièrement sauvage de ce dont sont capables les envahisseurs pour imposer leur volonté à l'Afghanistan. Au cours de cette septième longue campagne du Panshir, les forces soviétiques ont procédé pour la première fois à des bombardements à grande échelle. Comme les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne l'ont fait remarquer dans leur déclaration du 14 mai, ces bombardements ne peuvent qu'aboutir à un accroissement des souffrances et de la destruction et augmenter le nombre des sans-abri et des réfugiés. La déclaration soulignait que ce recours accru à la force confirmait la ténacité de la résistance et les difficultés rencontrées pour l'abattre.

166. Un autre témoignage de l'échec de la tentative de subjugation faite par l'Union soviétique a été l'augmentation marquée, au cours de l'année passée, des combats à l'intérieur et autour de la capitale même, Kaboul. L'invasion soviétique a allumé un feu qui, aujourd'hui, brûle d'un bout à l'autre de l'Afghanistan. Les souffrances de la population civile, dans cette conflagration, ont été immenses.

167. Un autre événement sinistre a été la propagation du feu à l'intérieur du territoire pakistanais. Comme nous en informons une série de lettres adressées au Secrétaire général par le représentant du Pakistan, depuis le 13 août dernier, des forces en provenance de l'Afghanistan ont été responsables de plus d'une douzaine de violations du territoire et de l'espace aérien du Pakistan. Il y a eu des attaques au cours desquelles des citoyens pakistanais et des réfugiés afghans ont été tués. Une fois de plus, une telle conduite est inadmissible. Elle ne peut que renforcer l'appui de la communauté internationale aux efforts faits par le Pakistan pour pallier les conséquences d'une guerre sauvage qui se déroule dans un pays voisin.

168. Comme le sait l'Assemblée, environ 3 millions de réfugiés ont déjà été forcés de s'enfuir au Pakistan, où ils forment le groupe de réfugiés le plus important au monde, et près d'un million se sont enfuis en Iran. Tandis que les forces d'occupation soviétiques continuent de lancer des attaques contre d'innocents civils dans les villages, de nouveaux réfugiés continuent, désespérés, à quitter l'Afghanistan, chassés par la menace de mort, les blessures ou la destruction de leurs foyers, de

leurs cultures et de leur bétail, convaincus que la vie chez eux n'est plus supportable. Les Gouvernements hôtes du Pakistan et de l'Iran, avec l'assistance considérable du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de la communauté internationale, ont pu jusqu'à présent faire face, d'une façon remarquable, à ce flot immense et tragique. Ceux qui se sont enfuis à l'étranger ne représentent qu'une partie du problème. Nous ne devons pas oublier les centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur.

169. L'année dernière, de nouveaux détails des sévices exercés par l'Union soviétique sur la population afghane ont été obtenus, ce qui a avivé la préoccupation de la communauté internationale au sujet des violations des droits de l'homme dans ce pays. Cette préoccupation s'est traduite par la décision de la Commission des droits de l'homme, à sa quarantième session, en 1984, de recommander pour la première fois qu'un rapporteur spécial soit nommé afin d'examiner la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Cette recommandation a été approuvée à la première session ordinaire du Conseil économique et social, en 1984, à la majorité écrasante de 33 voix contre 3.

170. Un autre événement important a été la publication, au mois de mai, d'un rapport sur la menace de famine en Afghanistan par Mme Frances D'Souza, de l'Institut international pour les désastres. Pendant les cinq dernières années, les opérations soviétiques ont gravement perturbé l'économie précaire de l'Afghanistan et ont causé des dommages indescriptibles à l'infrastructure du pays. Dans les villages et dans les villes, comme à Herat et Kandahar, où les dommages ont été particulièrement importants, de nombreux bâtiments ont été rasés. Les systèmes d'irrigation ont été détruits et des terres agricoles ont été dévastées. A l'aide de méthodes scientifiques, Mme D'Souza a fourni la première étude méthodique de certaines des conséquences de ces destructions. Elle a trouvé les signes classiques qui précèdent la famine et des preuves de grave pénurie alimentaire. Dans certaines parties de l'Afghanistan, la malnutrition sévit et, dans certaines zones, l'économie rurale redevient une économie de subsistance. Les effets se sont fait particulièrement sentir dans les provinces de Badakhshan et de Parwan, qui ont été victimes de nombreux bombardements et autres attaques.

171. Mon gouvernement soutient fermement le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, dans leurs efforts continus en vue d'aboutir à un règlement négocié. Ils ont fait preuve de beaucoup de talent et de patience. Ils ont bénéficié de la pleine coopération du Gouvernement pakistanais. C'est pourquoi nous sommes d'autant plus déçus qu'une autre année se soit écoulée, tandis que s'alourdit le bilan des victimes, sans qu'il y ait eu un geste — ou même l'ébauche d'un geste — de la part du côté soviétique.

172. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que de nombreux éléments du règlement proposé ont déjà été formulés. Le règlement tiendrait compte des quatre principes fondamentaux consacrés dans les résolutions successives de l'Assemblée générale relatives à cette question, à savoir le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères, le rétablis-

sement de l'indépendance de l'Afghanistan et de sa qualité d'Etat non aligné, l'autodétermination pour le peuple afghan et la création de conditions qui permettraient aux réfugiés de rentrer chez eux dans la paix et l'honneur.

173. Le Gouvernement pakistanais a clairement montré qu'il accepterait un accord général fondé sur ces principes. Ce qui faisait défaut au cours des discussions que le Secrétaire général a eues en URSS, en juillet, et à nouveau lors des pourparlers indirects qu'a eus son représentant personnel à Genève, en août, et ce qui fait toujours défaut aujourd'hui, c'est la décision du Gouvernement soviétique d'appliquer le premier de ces principes. Dès qu'une telle décision aura été prise, un règlement pourra être rapidement conclu.

174. Le message que nous transmettons au Gouvernement soviétique est très simple. Les gouvernants actuels de l'Union soviétique ont dû arriver depuis longtemps à la conclusion que la décision d'envahir l'Afghanistan était une erreur monumentale. L'Afghanistan ne présentait aucune menace, effective ou potentielle, pour l'URSS.

175. L'invasion a monté la communauté internationale contre l'Union soviétique comme jamais auparavant. La guerre d'usure qui a suivi a coûté très cher à l'Union soviétique. Le peuple soviétique ne comprend pas pourquoi il doit sacrifier la vie de ses fils et assumer cette charge. C'est une guerre que l'URSS n'aurait jamais dû commencer et qu'elle ne peut pas gagner.

176. Il est très difficile pour un gouvernement de reconnaître qu'il a commis une erreur catastrophique et d'en affronter les conséquences; mais tôt ou tard, le Gouvernement soviétique devra le reconnaître et retirer ses forces.

177. Le message de l'Assemblée doit être : faites-le maintenant ! Faites-le avant que d'autres vies innocentes ne soient perdues. Faites-le avant qu'une génération d'enfants afghans soit marquée par la maladie et la malnutrition. Un accord juste, qui comprendrait votre retrait, est en vue. Acceptez l'offre tant que vous pouvez le faire, parce que ces négociations ne peuvent pas traîner indéfiniment. Faites-le dans l'intérêt du peuple soviétique. Faites-le dans l'intérêt de votre position dans le monde. Avant tout, prenez pitié du peuple d'Afghanistan dont vous détruisez le pays. Faites sortir vos troupes et vos hélicoptères, vos chars et vos bombardiers de leur pays.

178. Voilà le message que l'on entend au cours de ce débat. Nous devons prier pour que, même tardivement, le Gouvernement soviétique écoute la voix de la communauté internationale et pour que, en retirant ses forces d'Afghanistan sans plus tarder, il apporte une grande contribution à la paix dans une région troublée.

179. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : L'occupation de l'Afghanistan en est à la fin de sa cinquième année. Dans une succession de sessions extraordinaires et de débats, l'Assemblée générale a demandé à maintes reprises la fin de l'occupation de cette terre magnifique d'anciennes caravanes. A maintes reprises, nous avons demandé le retrait des forces d'invasion pour

que le peuple afghan ait le droit de déterminer son propre avenir. Cependant, au bout de cinq ans et après tous ces efforts, la situation demeure pratiquement ce qu'elle était lors de la première année de l'occupation : un désastre humain et une impasse militaire.

180. La guerre soviétique contre le peuple afghan, contre la nation afghane a déjà dépassé la durée de la seconde guerre mondiale. Pourtant, le peuple afghan n'est pas asservi. Donc, au bout de cinq longues et difficiles années, la lutte se poursuit. Mais nous ne devons pas être trop étonnés devant la volonté et la résolution du peuple afghan. Depuis l'époque d'Alexandre le Grand au moins, le peuple afghan a prouvé qu'il était prêt à tous les sacrifices dans sa résistance longue et ardue contre les envahisseurs étrangers, quels qu'ils soient. Il représente peut-être le premier mouvement de libération nationale au sens le plus pur du terme. Sa lutte pour libérer la nation se poursuivra.

181. Que s'est-il passé en Afghanistan au cours de ces cinq tragiques années ? Le régime de Babrak Karmal, installé par l'Union soviétique lors de l'invasion de décembre 1979, après qu'un autre premier ministre communiste, Hafizullah Amin, et toute sa famille eurent été tués, est resté impopulaire, faible et divisé. Il n'a pu ni accroître le soutien du pays ni obtenir l'allégeance du peuple afghan. Lorsque Babrak Karmal a pris la direction du gouvernement à Kaboul, sa stratégie semblait être de s'acquérir la sympathie du public en blâmant le gouvernement précédent pour le mal enduré par le peuple afghan. Cependant, la nation afghane l'a de plus en plus rejeté, comme elle a rejeté les dirigeants eux-mêmes. Il a également essayé de concilier les factions opposées Parcham et Khalq à l'intérieur du Parti démocratique populaire d'Afghanistan, de mener une politique intérieure conciliatoire, de libérer de nombreux prisonniers politiques et de réduire la répression politique, de diminuer le rôle des forces armées et des conseillers soviétiques, de renforcer l'armée afghane et de jeter les fondements de la transformation du système socio-économique afghan en soviétisant le système d'éducation et en envoyant des étudiants afghans faire leurs études en Union soviétique. L'objectif était apparemment de créer un Etat client docile.

182. Que s'est-il passé en Afghanistan au cours des cinq dernières années ? Au niveau le plus général, nous pouvons dire que l'objectif des forces d'occupation et du gouvernement fantoche n'a pas été atteint et que les stratégies de ce gouvernement n'ont que peu réussi. L'hostilité à l'égard du régime de Babrak Karmal a augmenté plutôt que diminué. La majorité écrasante du peuple afghan rejette le système étranger qu'il cherche à imposer.

183. La résistance continue de s'intensifier. Le Parti démocratique populaire d'Afghanistan, façade politique derrière laquelle l'Union soviétique essaie d'exercer le contrôle politique sur le pays, demeure divisé. L'intimidation et l'assassinat politiques sont monnaie courante dans la vie politique à Kaboul et on accuse souvent la résistance pour essayer de dissimuler l'incapacité des dirigeants du parti de rapprocher les deux factions et de gouverner effectivement.

184. Quelle que soit la politique nationale adoptée, le Gouvernement afghan est incapable de la mettre en œuvre au-delà de Kaboul et de quelques villes. La ville

de Kaboul elle-même est pratiquement en état de siège malgré une énorme concentration de troupes. L'autorité du Gouvernement afghan ne s'étend pas au-delà de quelques places fortes. En fait, dans une grande ville, on dit que le Gouverneur, pour se rendre dans son bureau quelques heures par jour, doit se déplacer dans un véhicule blindé sous escorte.

185. Après la libération de quelques prisonniers politiques dans les premiers mois de 1980, la répression en Afghanistan s'est intensifiée. Les prisonniers politiques sont plus nombreux que jamais. La police secrète, la KHAD, se trouve partout. Le rôle des conseillers soviétiques pour tout ce qui a trait au Gouvernement afghan a augmenté, de sorte qu'on a maintenant l'impression que ce ne sont pas les Afghans mais les conseillers soviétiques qui prennent toutes les décisions importantes. Les forces soviétiques ont été forcées de prendre de plus en plus largement part aux durs combats de l'été 1984, essentiellement parce que l'armée afghane elle-même, affaiblie par les actes de déloyauté, les désertions, les défections et l'indiscipline, n'a plus la volonté de se battre.

186. Que s'est-il passé en Afghanistan ? L'économie a été pratiquement détruite. Cette économie était déjà en stagnation après le coup d'avril 1978 mais, depuis lors, l'Afghanistan est en proie à des problèmes et bouleversements économiques très sérieux. Il y a deux ans, en avril 1983, le premier ministre Sultan Ali Kistmand a reconnu, lors d'un séminaire économique à Kaboul, que son pays avait déjà subi pour 24 milliards d'afghanis de dommages, soit environ 432 millions de dollars. C'est la moitié du montant total consacré au développement de l'économie du pays pendant les 20 années qui ont précédé avril 1978. La production agricole est également en déclin, à la suite de quoi, il a fallu importer de grandes quantités de céréales. Il y a de graves pénuries alimentaires dans plusieurs régions d'Afghanistan, notamment parce que des produits alimentaires ont été intentionnellement brûlés et que du bétail a été détruit. La plupart des Afghans éduqués et compétents se sont enfuis en même temps que des millions de leurs compatriotes; ils sont devenus réfugiés au Pakistan, en Iran et dans d'autres régions d'Afghanistan. Des vallées et des villages ont été désertés, des usines se sont arrêtées et l'infrastructure agricole, développée au cours des siècles, s'est profondément détériorée.

187. Les effets de toutes ces destructions apparaissent maintenant dans tout le pays. L'*Afghan Aid*, une organisation charitable, a récemment fourni les résultats de son enquête auprès de 5 000 enfants dans 30 provinces afghanes. Le rapport estime qu'un demi-million d'Afghans risquent de mourir de faim. Selon Mme Frances D'Souza, directeur de l'étude, les conditions dans les régions développées du pays se sont gravement détériorées. Le niveau de vie de la plupart des Afghans a baissé de façon radicale, la malnutrition est généralisée. Cependant, les Afghans n'ont toujours pas renoncé à lutter pour libérer leur pays de l'occupation étrangère. ○

188. Les pertes humaines sont pires que la dévastation économique. Les droits de l'homme sont constamment violés. Le régime persiste dans les tentatives de contrôler les moyens d'expression politique et la diffusion de l'information. Il poursuit inlassablement

ses efforts pour soviétiser la vie politique afghane et la trame sociale du pays. Les arrestations, la détention arbitraire et la torture sont toujours pratiquées par les forces de sécurité et de police omniprésentes. Le processus légal habituel est tout à fait inexistant pour les personnes accusées d'un crime politique. Les maisons sont fouillées et dévalisées sans aucun mandat par des soldats armés. Des bandes de racleurs rôdent dans les rues en quête de nouvelles recrues pour l'armée afghane. Kaboul a connu l'été dernier une nouvelle vague d'exécutions de personnes soupçonnées d'être des moudjahidin. Dans les campagnes, les Soviétiques se livrent de plus en plus à des représailles contre les villages soupçonnés d'héberger des moudjahidin. On raconte également que les actes de brutalité envers les enfants et les simples civils sont très courants.

189. Que s'est-il passé en Afghanistan ? Les renseignements sont difficiles à obtenir. Aucune organisation humanitaire n'a le droit d'opérer en Afghanistan. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas été autorisé à pénétrer dans Kaboul depuis 1982. Les journalistes sont sélectionnés : ceux qui parlent favorablement du régime afghan et de l'Union soviétique reçoivent les autorisations nécessaires; les autres journalistes n'ont pas cette chance et risquent d'être arrêtés et emprisonnés au mépris des normes internationales régissant les procès et l'accès aux consulats. L'expérience du journaliste français Abouchar a récemment démontré les risques de la profession de journaliste dans un tel environnement. Deux autres journalistes français se sont entendu dire, le mois dernier encore, à Islamabad :

“Je vous avertis, vous et tous vos collègues journalistes, que vous devez cesser d'essayer de pénétrer en Afghanistan avec les soi-disant guérilleros. Désormais, les bandits et les soi-disant journalistes qui les accompagnent seront tués.”

190. Depuis le printemps dernier, les forces soviétiques ont lancé des opérations de grande envergure dans tout le pays. Fin avril, ils ont lancé leur sixième grande offensive dans la vallée du Panshir en recourant, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, à un bombardement de saturation massif à partir d'avions basés en Union soviétique; ils ont dépeuplé la vallée et chassé les habitants qui sont allés grossir le flux de réfugiés déjà contraints de fuir leurs foyers.

191. Que s'est-il passé en Afghanistan ? En 1983, on comptait 1,5 million de réfugiés afghans en Iran. Quelque 4 autres millions se sont enfuis au Pakistan et l'on estime que 2 autres millions ont été déplacés à l'intérieur même de l'Afghanistan. Ainsi, en cinq ans, près de la moitié de la population a dû quitter ses foyers et chercher refuge en exil à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Pourquoi cet exode massif, qu'un membre du Comité de secours international a qualifié de “mouvement de réfugiés sans parallèle dans l'histoire” ? A cause de ce qui s'est passé en Afghanistan. Dans tout le pays, la lutte et les accrochages continuent entre une armée d'occupation lourdement équipée et des civils littéralement désarmés. Mais malgré le potentiel aérien soviétique et la participation croissante des troupes soviétiques, la volonté des moudjahidin n'a pas été brisée.

192. Des combats intenses ont fait rage pendant l'été. Des visiteurs ont récemment décrit Kandahar, la deuxième ville d'Afghanistan, comme un cimetière vivant et Herat, comme une ville fantôme. Mais nulle part la vigueur de la résistance afghane ne se fait plus sentir qu'à Kaboul, où, en septembre et en octobre, les moudjahidin ont de plus en plus efficacement battu en brèche le contrôle par les Soviétiques de la capitale afghane, véritable camp retranché. Kaboul est toujours en état de siège.

193. En Afghanistan, nous voyons se confirmer la vérité des philosophes politiques qui ont constaté que la conquête ne peut servir de base stable à la possession et à l'exercice du pouvoir politique. Rousseau a dit : "L'homme le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, à moins de faire de son pouvoir un droit et de l'obéissance un devoir."

194. On conquiert par la force et la violence, par les armes, par l'invasion et l'occupation. Mais on transforme la force en droit par la persuasion, par l'affirmation du droit à un pouvoir légitime. En Afghanistan, nous voyons une fois de plus que les gouvernants peuvent s'emparer du pouvoir par la force, mais que la simple possession du pouvoir ne sous-entend pas l'obéissance et peut même sous-entendre la résistance.

195. Le peuple afghan, envahi, écrasé, assassiné, occupé, résiste. Sa résistance est une légende moderne. Menacé d'incorporation, d'absorption et de sécularisation, le peuple afghan refuse d'accepter la destruction de sa société, de sa culture et de son entité en tant que nation.

196. Que s'est-il passé en Afghanistan ? Pour commencer, pourquoi le peuple afghan devait-il subir ces souffrances épouvantables ? De toute façon, pourquoi l'armée soviétique a-t-elle envahi l'Afghanistan ? Manifestement, le peuple et le Gouvernement afghans ne représentaient aucune menace pour la sécurité de l'Union soviétique. En fait, on peut difficilement s'imaginer comment un Afghanistan indépendant aurait pu représenter la moindre menace pour l'Union soviétique. Depuis des décennies, les relations entre l'URSS et l'Afghanistan avaient été un modèle de coexistence pacifique de deux pays dotés de systèmes sociaux et politiques différents. L'Afghanistan, membre du Mouvement des pays non alignés, n'avait aucun lien avec d'autres gouvernements qui auraient pu inquiéter Moscou. Il ne demandait pas d'armes aux adversaires de l'Union soviétique ni n'en recevait. Il ne faisait pas de prosélytisme pour exporter dans les pays voisins une révolution fondamentaliste. La violence et l'anarchie en Afghanistan ne menaçaient pas la paix de la région; en fait, il n'y avait aucune agitation en Afghanistan avant le 27 avril 1978, jour où un coup d'Etat violent a marqué le début de la tentative d'imposer au peuple afghan une idéologie étrangère et un mode de vie qui ne lui était pas propre.

197. Il n'y a pas eu d'invitation ni de requête pour une assistance soviétique de la part du Gouvernement afghan; dont le chef a été assassiné par les troupes d'invasion. Cette intervention a été mal reçue par le peuple afghan. Mais cinq ans plus tard, il n'y a toujours pas de retrait des forces d'occupation. D'abord, pourquoi l'Union soviétique a-t-elle envahi l'Afghanistan ? Peut-être l'histoire nous donnera-t-elle la meilleure réponse. Ceux qui croient que l'Union

soviétique représente, au fond, l'incarnation contemporaine des objectifs historiques de la Russie voient sa politique afghane sous ce jour. Depuis l'époque des tsars, disent les tenants de cette façon de voir, les dirigeants russes ont caressé le rêve d'un port en mer chaude dans l'océan Indien. Par conséquent, la domination de l'Afghanistan est indispensable à la réalisation de ces aspirations territoriales historiques.

198. Il y a un siècle, les Afghans ont reconnu ces aspirations territoriales. Abdul Rahman, émir d'Afghanistan, écrivait : "La politique russe en Asie est de faire disparaître les royaumes islamiques par tous les moyens, à tort ou à raison, à l'amiable ou dans l'inimitié, dans la paix ou dans la guerre".

199. Si les Soviétiques d'aujourd'hui, comme certains le croient, veulent réaliser ces aspirations du passé en Afghanistan, les Afghans d'aujourd'hui, eux, gardent foi dans les prédictions historiques pour résister à la conquête. Rahman, parlant de son peuple, a également écrit, il y a 100 ans :

"Qu'il s'agisse de soldats entraînés ou de simples paysans, [ils] donneraient leur sang jusqu'à la dernière goutte, jusqu'à la mort du dernier homme, dans la lutte pour leur Dieu, leur prophète, leur religion, leurs foyers, leurs familles, leur nation, ... leur liberté et leur indépendance."

Jour après jour, les armées d'occupation contemporaines font l'expérience de l'accomplissement de la prophétie de Rahman que, jour après jour, réalisent les Afghans contemporains.

200. Depuis cinq longues années, le peuple afghan, qui est certainement l'un des peuples les plus courageux et les plus indépendants du monde, montre sa détermination de rester un peuple. Quel enseignement pouvons-nous tirer de cette pénible expérience ? Nous pouvons évoquer le courage et l'endurance incroyables du peuple afghan. Nous pouvons affirmer que sa lutte n'est pas perdue, qu'elle se poursuit dans les vallées et les montagnes d'Afghanistan ainsi qu'au sein de l'Organisation.

201. Le projet de résolution présenté à l'Assemblée ainsi que le vote que l'on prévoit traduisent notre indignation devant ce qui se passe en Afghanistan. Que pouvons-nous faire pour être utiles ? Nous pouvons rappeler les besoins du peuple afghan, des réfugiés afghans au Pakistan. Nous pouvons rappeler ce que le Gouvernement et le peuple pakistanais ont fait pour aider les réfugiés afghans. Nous pouvons applaudir à l'œuvre humanitaire du HCR, du PAM et des institutions bénévoles privées qui, inlassablement, cherchent à soulager les souffrances de millions de réfugiés. Nous pouvons les aider dans leurs efforts. Nous pouvons exprimer notre reconnaissance à tous ces volontaires, au Gouvernement pakistanais, à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organismes pour tout ce qu'ils font pour aider les réfugiés afghans massés aux frontières à survivre. Nous pouvons voter pour le projet de résolution qui nous est présenté ici. Il n'est pas trop difficile d'imaginer une solution aux problèmes de l'Afghanistan. En fait, le projet de résolution sur lequel nous allons voter dans cette enceinte contient les prémisses d'une solution.

202. Les Etats-Unis appuient le projet de résolution sur l'Afghanistan dont l'Assemblée est saisie. Nous estimons que ses quatre éléments principaux constituent la base d'un règlement négocié qui serait juste

et viable et où, en matière de sécurité, les intérêts légitimes de toutes les parties seraient pris en considération. Ces éléments sont : le retrait immédiat des troupes étrangères, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit, et la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers. Nous estimons que ces éléments constituent la base d'une solution honorable qui servira les intérêts de toutes les parties.

203. Que pouvons-nous faire d'autre ? Nous pouvons appuyer les efforts constants et inlassables du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Ils ont progressé dans la définition d'un règlement et dans la manière d'y parvenir. Comme l'a dit le président Reagan, lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée le 24 septembre de cette année [4^e séance], les Etats-Unis appuient fermement les efforts du Secrétaire général et de son représentant

personnel. Nous sommes heureux d'apprendre que ces efforts se poursuivront en 1985. Nous appuyons également les efforts du Gouvernement pakistanais pour trouver une solution par ce moyen. Nous sommes convaincus que, grâce à ces efforts, il y a un début d'espoir pour un règlement politique négocié qui mettra fin à cette guerre affreuse menée contre le peuple afghan. Nous sommes convaincus que les peuples de l'Afghanistan, du Pakistan et de l'Union soviétique seront les premiers à bénéficier de cette solution pacifique. Nous espérons vivement que le processus engagé ici, à l'Assemblée générale, y contribuera.

La séance est levée à 13 h 35.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980, document S/13951.*

² *Ibid., trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981, document S/14649.*

³ Résolution 1984/37 du Conseil économique et social.